



Version à l'usage des jeunes lecteurs du document  
*Un monde digne des enfants*



Global Movement  
for Children



Version à l'usage des jeunes lecteurs du document  
*Un monde digne des enfants*



**Global Movement  
for Children**

Le Mouvement mondial en faveur des enfants (GMC) vise à créer un nouvel élan mondial en faveur de l'enfance pour servir de moteur à l'action à tous les niveaux, du petit village aux grandes réunions des Nations Unies. Il prévoit de créer un réseau mondial d'organisations et d'individus pour promouvoir les droits de l'enfant, prendre des mesures pour faciliter le respect effectif de ces droits et renforcer l'implication à tous les niveaux de la société pour créer « un monde digne des enfants ».

Les partenaires fondateurs du Mouvement mondial en faveur des enfants sont BRAC (le comité bengali pour le développement rural), CARE International, Netaid, Plan International, Save the Children, World Vision International et l'UNICEF.

Publié en 2002 par le Mouvement mondial en faveur des enfants

[www.gmfc.org/fr](http://www.gmfc.org/fr)

Produit par Save the Children de la part du Mouvement mondial en faveur des enfants.

© Le Mouvement mondial en faveur des enfants

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, veuillez contacter [info@gmfc.org](mailto:info@gmfc.org)

# Table des matières

<b>Introduction</b>	v
<hr/>	
<b>Guide à l'usage des jeunes : la Session extraordinaire des Nations Unies de 2002 consacrée aux enfants</b>	1
<hr/>	
<b>Un monde digne de nous</b>	9
<hr/>	
<b>Version à l'usage des jeunes lecteurs du document <i>Un monde digne des enfants</i></b>	13
<b>I. Déclaration</b>	15
Cette section fournit des informations sur le contexte et présente les buts que les gouvernements veulent atteindre.	
<b>II. Bilan des progrès réalisés et enseignements</b>	19
Cette section revient sur ce qui s'est passé depuis la dernière grande conférence internationale sur l'enfance organisée en 1990.	
<b>III. Plan d'action</b>	22
<b>A. Créer un monde digne des enfants</b>	22
Cette section explique comment les gouvernements vont construire un monde meilleur pour les enfants.	
<b>B. Objectifs, stratégies et mesures</b>	32
Cette section explique ce que les gouvernements veulent faire et de quelle manière il veulent procéder. La section contient des paragraphes sur :	
1. Promouvoir une existence meilleure et plus saine	32
2. Pour une éducation de qualité	39
3. Protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence	44
4. Lutter contre le VIH/SIDA	55
<b>C. Mobilisation des ressources</b>	61
Cette section est consacrée aux ressources nécessaires pour changer les choses	
<b>D. Activités de suivi et évaluation</b>	66
Cette section examine la manière dont les gouvernements rendront compte de leur travail et la manière dont ils évalueront les réussites et les échecs.	
<hr/>	
<b>Lexique</b>	69
<hr/>	



# Introduction

En mai 2002, les pays du monde entier se sont réunis à New York pour décider des actions à entreprendre pour offrir aux enfants une vie meilleure.

Cette réunion, intitulée la Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée aux enfants, a essentiellement débouché sur l'adoption du document intitulé *Un monde digne des enfants*. Ce document décrit les engagements pris par les gouvernements pour offrir aux enfants une vie meilleure dans les dix à quinze prochaines années. Il décrit par ailleurs la manière dont les gouvernements entendent réunir les ressources nécessaires et s'assurer que leurs promesses sont effectivement tenues.

La présente publication a pour objet de rendre le document intitulé *Un monde digne des enfants* accessible aux enfants et aux jeunes, pour que ceux-ci aient connaissance des engagements pris par les gouvernements des pays du monde. Le document original étant parfois difficile à comprendre, il nous a semblé utile d'en proposer une version plus accessible aux jeunes lecteurs.

Nous espérons que cette version à l'usage des jeunes lecteurs permettra aux enfants et aux jeunes de jouer pleinement leur rôle :

- pour s'assurer que les promesses faites à New York soient tenues, et
- pour veiller à ce que chacun respecte ses engagements.

Les enfants et les jeunes ont beaucoup contribué aux travaux entrepris dans le cadre de la réunion de New York. Pendant la phase préparatoire de la réunion notamment, toute une série de manifestations et d'activités impliquant les enfants et les jeunes ont été organisées dans les différents pays et dans les différentes régions. Certaines de ces manifestations sont présentées dans le « Guide à l'usage des jeunes : la Session extraordinaire des Nations Unies de 2002 consacrée aux enfants Guide de la session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies sur l'enfance » que vous trouverez en première partie de cette publication.

Les enfants et les jeunes étaient également très présents lors de l'Assemblée Générale à laquelle ils avaient été invités en qualité de représentants de leur gouvernement ou en tant que représentants d'organisations d'enfants ou d'organisations non-gouvernementales (ONG) nationales et internationales.

Plus de 400 enfants de 154 pays ont participé au Forum des enfants qui s'est tenu pendant les trois jours précédant la Session extraordinaire. Ils ont préparé leur propre déclaration intitulée « Un monde digne de nous » qui est reproduite dans cette publication. Deux enfants avaient été choisis par le Forum pour prendre la parole

devant l'Assemblée générale de l'ONU à la Session extraordinaire – la première fois dans l'histoire que les enfants se sont adressés directement aux dirigeants du monde. Les enfants et les jeunes ont contribué aux travaux par beaucoup d'autres moyens encore.

Les enfants et les jeunes présents à New York et les enfants et les jeunes impliqués dans la phase préparatoire de la réunion dans leur propre pays étaient tous d'accord pour dire que leur implication devait se poursuivre au lendemain de la réunion de New York. Puisse cette version à l'usage des jeunes lecteurs du document intitulé *Un monde digne des enfants* vous apporter les informations qui vous permettront d'y parvenir.

Cette version à l'usage des jeunes lecteurs du document intitulé *Un monde digne des enfants* a été conçue par Save the Children, une ONG internationale qui oeuvre en faveur de l'enfance dans plus de 100 pays à travers le monde. Tout au long de la phase préparatoire de la réunion de New York, Save the Children a produit des versions actualisées du document en cours de discussion par les gouvernements des pays du monde. Ces versions ont permis aux enfants, aux jeunes et à certains adultes également, de se tenir informés de l'évolution des négociations et de discuter avec leurs gouvernements des modifications à apporter au texte proposé.

Save the Children est membre du Mouvement mondial en faveur des enfants (GMC) créé en 2001. Le Mouvement mondial en faveur des enfants vise à créer un nouvel élan mondial en faveur de l'enfance pour servir de moteur à l'action à tous les niveaux, du petit village aux grandes réunions des Nations Unies. Il prévoit de créer un réseau mondial d'organisations et d'individus pour promouvoir les droits de l'enfant, prendre des mesures pour faciliter le respect effectif de ces droits et renforcer l'implication à tous les niveaux de la société pour créer « un monde digne des enfants ». Les organisations partenaires fondatrices du Mouvement mondial en faveur des enfants sont BRAC (le comité bengali pour le développement rural), CARE International, Netaid, Plan International, Save the Children, World Vision International et l'UNICEF.

Le Mouvement mondial en faveur des enfants a le plaisir de publier cette version à l'usage des jeunes lecteurs du document intitulé *Un monde digne des enfants*. Cette publication s'inscrit dans le cadre de ses efforts visant à donner aux enfants du monde entier les outils qui leur permettront de mieux comprendre les promesses qui leur sont faites par les gouvernements des pays du monde. Puisse cette publication contribuer à donner aux enfants les moyens de veiller à ce que les promesses qui leur sont faites soient tenues.



*Guide à l'usage des jeunes: la Session extraordinaire  
des Nations Unies de 2002 consacrée aux enfants*

# Guide à l'usage des jeunes: la Session extraordinaire des Nations Unies de 2002 consacrée aux enfants

Ce guide a été élaboré pour vous présenter une vue d'ensemble claire de ce qui s'est passé à New York, du 8 au 10 mai 2002, lors de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants. Vous y trouverez notamment les informations suivantes :

- Qu'est-ce que la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants ?
- Les événements qui ont conduit à la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants.
- Des renseignements sur ce qui s'est passé au cours de la Session extraordinaire.
- Des informations sur les documents qui ont fait l'objet des débats pendant la Session extraordinaire.
- Et bien d'autres choses encore...

## Avant de commencer, voici quelques informations importantes :

### **L'Organisation des Nations Unies :**

Souvent désignée sous la dénomination « ONU » en abrégé, elle a été fondée après la Deuxième Guerre mondiale. L'ONU offre aux pays du monde entier un forum où ils y traitent des problèmes et abordent les questions qui les concernent tous. L'ONU joue un rôle clé dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ONU est basée à New York et à Genève, mais elle a également des bureaux dans d'autres pays.

### **L'Assemblée générale de l'ONU :**

L'ONU est constituée de 189 pays, tous représentés à l'Assemblée générale de l'ONU. Celle-ci est l'équivalent d'un parlement des nations qui se réunit à New York pour discuter des problèmes les plus importants dans le monde. Bien que l'ONU ne soit pas un gouvernement mondial, c'est un endroit où les pays peuvent se mettre d'accord sur la manière dont ils veulent coopérer pour remédier aux problèmes.

### **Qu'est-ce qu'une Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies ?**

Chaque année, l'Assemblée générale des Nations Unies se réunit pour débattre de questions diverses. Parfois, l'Assemblée générale décide d'organiser une « Session extraordinaire » pour discuter d'un problème ou d'un sujet particulier pendant quelques jours. Depuis la création des Nations Unies, l'Assemblée générale a tenu plus de 20 « Sessions extraordinaires ». Des sujets tels que le développement social, les femmes et le désarmement ont été abordés. En juin 2001, l'Assemblée générale a

organisé une Session extraordinaire pour essayer de trouver des solutions au problème du VIH/SIDA à l'échelon mondial. En mai 2002, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, une Session extraordinaire a été consacrée aux enfants.

### **Pourquoi une Session extraordinaire consacrée aux enfants ?**

Une rencontre internationale très importante sur l'enfance a été organisée en 1990 : le Sommet mondial pour les enfants. Lors de cette réunion, les gouvernements du monde ont convenu de 27 objectifs qu'ils essaieraient de réaliser en faveur des enfants. La Session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants a été organisée pour examiner l'évolution de la situation des enfants depuis 1990 et pour formuler de nouvelles promesses pour offrir aux enfants une vie meilleure dans les dix à quinze prochaines années.

### **Définition d'un enfant :**

Conformément à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE de l'ONU), on considère qu'un enfant est un être humain de moins de 18 ans (Article 1 de la CDE). Cette définition englobe les bébés, les jeunes enfants, les enfants et les jeunes.

### **Le Secrétaire général :**

M. Kofi Annan est le directeur des Nations Unies ; on l'appelle le Secrétaire général. Il a été élu en 1997 pour être le septième Secrétaire général de l'ONU, et a récemment été réélu pour une deuxième période de quatre ans.

### **L'UNICEF :**

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a été créé en 1946 sous le nom Fonds International d'Urgence des Nations Unies pour l'enfance. Il s'agit de la principale organisation des Nations Unies qui œuvre pour la protection, la survie et le développement des enfants. L'UNICEF travaille en étroite coopération avec les gouvernements du monde entier pour apporter aux enfants des médicaments, des vaccins, de l'eau potable, de la nourriture, ou encore favoriser leur scolarisation.

Ce guide vous donne un bref aperçu des informations relatives à la Session extraordinaire consacrée aux enfants. Pour **plus d'informations**, vous pouvez visiter un des sites Internet ci-dessous. Bonne chance !

[www.gmfc.org/fr](http://www.gmfc.org/fr)    [www.savethechildren.net](http://www.savethechildren.net)    [www.unicef.org](http://www.unicef.org)    [www.crin.org](http://www.crin.org)

## Le parcours qui a conduit à la session extraordinaire consacrée aux enfants : comment sommes-nous arrivés où nous en sommes ?

### 1. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait certaines promesses aux enfants en adoptant officiellement la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (ou CDE). La CDE sert de cadre à la promotion et la défense des droits humains fondamentaux de tous les enfants, partout et en tout temps.

La CDE explique que les droits de l'enfant comprennent le droit :

- d'être protégés contre tout ce qui peut leur faire du mal
- de recevoir ce dont ils ont besoin pour survivre et grandir
- de prendre part à la vie de la communauté et à la vie politique
- de grandir autant que possible dans leurs propres famille, culture, langue et religion.



### 2. Le Sommet mondial de 1990 pour les enfants

En 1990, les gouvernements ont organisé à New York une grande réunion appelée « le Sommet mondial pour les enfants ». L'objectif principal de la réunion était de formaliser des promesses et des engagements pour donner aux enfants une vie meilleure. Au cours de cette réunion, ils ont promis de donner toujours la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant, quelle que soit la situation. Ils ont fait 27 promesses en faveur des enfants ; ils ont assuré qu'ils les réaliseraient pour l'an 2000 et les ont consignées dans un document intitulé « Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et Plan d'action ».

### 3. Les Programmes d'action nationaux

Après le Sommet mondial pour les enfants de 1990, les dirigeants mondiaux sont rentrés dans leurs pays. Leur tâche consistait alors à trouver des moyens de réaliser les promesses dans leur pays. De nombreux pays ont alors développé ce qu'on appelle un « Programme d'action national ». Ces Programmes d'action expliquaient comment les gouvernements atteindraient les objectifs et tiendraient les promesses qu'ils avaient faites. Pour y parvenir, nombre d'entre eux étudiaient aussi les moyens de collaborer en partenariats avec des organisations non gouvernementales, d'autres niveaux du gouvernement, le secteur privé et des groupes de la société civile. Ces Programmes indiquaient également comment les gouvernements collecteraient des informations et surveilleraient les différents problèmes qui affectent le bien-être des enfants. Cette information les aiderait à élaborer des programmes permettant de faire face à toutes sortes de problèmes.



### 4. L'Examen à mi-parcours

- Les processus d'examen sont comme les « bulletins scolaires » des gouvernements

En février 1996, les pays devaient présenter un rapport sur les progrès qu'ils avaient réalisés jusque là pour concrétiser les objectifs et les promesses faites au cours du Sommet mondial pour les enfants. En effet, certaines des promesses faites lors du sommet mondial de 1990 sur l'enfance auraient déjà dû être réalisées pour 1995. Ces promesses sur cinq ans étaient censées faciliter la réalisation des promesses pour l'an 2000. En 1996, on notait quelques améliorations, MAIS il restait encore beaucoup à faire. On a donc demandé à toutes les personnes et aux gouvernements concernés d'intensifier leurs efforts et de ne pas oublier leurs promesses.

## 5. Le processus de « Bilan de fin de décennie »

Dix ans après le Sommet mondial pour les enfants, chaque gouvernement devait fournir un rapport complet sur ses réussites et ses échecs au long de la décennie passée. Les gouvernements n'étaient pas les seuls groupes à apporter leur contribution. Dans certains cas, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des groupes religieux, des médias, des enfants et des adolescents contribuaient également aux informations présentées dans le rapport.

Vous pouvez lire les conclusions de ces bilans de fin de décennie – les réussites et les échecs – dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé « Nous les enfants ». Vous trouverez le rapport complet sur le site Internet [www.unicef.org](http://www.unicef.org)



## 6. Les trois Comités préparatoires

Il était nécessaire de faire des préparatifs en vue de la Session extraordinaire consacrée aux enfants, en mai 2002. Au cours des mois précédant la Session extraordinaire, trois réunions du Comité préparatoire chargé de l'organisation de la Session ont été organisées à New York, au siège des Nations Unies. Les dates étaient les suivantes :

- 1<sup>er</sup> Comité préparatoire – mai 2000
- 2<sup>e</sup> Comité préparatoire – janvier 2001
- 3<sup>e</sup> Comité préparatoire – juin 2001

Les Comités préparatoires étaient surtout destinés à évaluer les succès et les échecs de ces dix dernières années, à discuter des futures priorités, à entreprendre la préparation du prochain plan d'action, ainsi qu'à planifier la Session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants.

## 7. Les processus régionaux

Au cours des années 2000 et 2001, des réunions préparatoires régionales ont permis aux personnes concernées de se rencontrer pour discuter des problèmes spécifiques à leur région. Les sujets principaux des débats ont été les suivants :

- examen des réussites et des échecs depuis 1990
- préparatifs en vue de la Session extraordinaire consacrée aux enfants de 2002
- occasion d'aller de l'avant et de réfléchir à de nouveaux engagements dans la région.

Cinq réunions principales se sont déroulées au niveau régional :

1. La 5<sup>e</sup> Réunion ministérielle sur les enfants et la politique sociale dans les Amériques, Kingston, Jamaïque, octobre 2000.
2. La Réunion de haut niveau de l'Asie du Sud : miser sur les enfants, Katmandou, Népal, mai 2001.
3. La 5<sup>e</sup> Consultation ministérielle pour la région Asie orientale et Pacifique, Beijing, Chine, mai 2001.
4. La Conférence intergouvernementale de Berlin pour les enfants en Europe et en Asie centrale, Berlin, Allemagne, mai 2001.
5. Le Forum panafricain sur l'avenir des enfants, Le Caire, Egypte, mai 2001.



## 8. La Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants

En mai 2002, il était grand temps que les gouvernements réfléchissent à de nouvelles promesses pour les 10 à 15 prochaines années.

La Session extraordinaire consacrée aux enfants a eu lieu en mai 2002. Les gouvernements en étaient les participants principaux, mais de nombreuses autres organisations étaient présentes, telles que des organisations non gouvernementales, des porte-parole des enfants et des enfants eux-mêmes. Le monde a ainsi eu l'occasion de juger des progrès accomplis dans la vie des enfants ces dix dernières années, et de ce qu'il reste encore à accomplir dans l'avenir. Cela a également permis d'améliorer la manière dont le monde considère et traite les jeunes.

## Que s'est-il passé durant la Session extraordinaire ?

Quatre choses principales :

1. Les gouvernements ont décidé des mesures à prendre pour offrir aux enfants une vie meilleure au cours des dix prochaines années. Leurs discussions ont débouché sur un document qui explique les promesses faites par les gouvernements et les mesures qu'ils prendront pour offrir aux enfants une vie meilleure. Ce document est intitulé *Un monde digne des enfants*. D'après ce document, il existe quatre questions clés que l'on doit étudier, concernant les enfants : la santé, l'éducation, le VIH/SIDA, et la protection des enfants contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation. Le « Plan d'action » inclus dans ce document aidera les gouvernements à agir en faveur des enfants.

Une version du document intitulé *Un monde digne des enfants*, rédigée à l'attention des enfants, est incluse dans ce document et se trouve aussi sur les sites Internet [www.gmfc.org](http://www.gmfc.org) et [www.savethechildren.net](http://www.savethechildren.net).

2. Les gouvernements ont discuté de l'avenir et des prochaines mesures à adopter. Ils ont également fait le bilan du passé et des promesses faites lors du sommet mondial sur l'enfance de 1990. Les progrès réalisés au cours des années 1990 pour offrir aux enfants une vie meilleure, et les obstacles auxquels les gouvernements se sont heurtés sont décrits dans le rapport intitulé « Nous les enfants », rédigé par l'UNICEF au nom du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan. La principale conclusion de ce rapport est que les gouvernements n'ont pas tenu la plupart des promesses faites aux enfants en 1990, faute d'avoir investi assez d'argent (par exemple dans des écoles ou l'approvisionnement en eau potable). En outre, les pays riches n'ont pas assez soutenu les pays pauvres pour les aider à réaliser les objectifs. Toutefois, il s'est produit aussi beaucoup de bonnes choses et beaucoup d'enfants profitent aujourd'hui des efforts faits par les gouvernements.

Un résumé de ce rapport, rédigé à l'attention des enfants, est disponible sur le site Internet [www.savethechildren.net](http://www.savethechildren.net).

3. Juste avant la Session extraordinaire, 404 enfants de 154 pays se réunirent pendant trois jours. Ces enfants et jeunes, âgés de 8 à 18 ans, assisteront ensuite à la Session extraordinaire. Cette réunion s'intitula le Forum des enfants et eut lieu pour deux raisons : premièrement, afin de préparer les enfants et les jeunes à la Session extraordinaire en leur expliquant ce qui allait se passer et comment ils pourraient participer. Deuxièmement, afin de leur permettre de débattre des sujets qui allaient

être abordés lors de la Session extraordinaire. De leurs discussions émana une déclaration intitulée « Un monde digne de nous » qui se trouve juste après ce guide. Cette déclaration fut lue aux représentants des gouvernements du monde entier réunis dans l'Assemblée générale des Nations Unies le premier jour de la Session extraordinaire.

4. Pendant les trois jours de la Session extraordinaire, trois « tables rondes » ont été organisées, au cours desquelles les gouvernements ont débattu de questions clés concernant les nouvelles promesses faites aux enfants du monde. Une « table ronde » est en fait une réunion au cours de laquelle des exposés sont présentés et des divers thèmes sont débattus. Deux enfants ont participé à chaque table ronde en tant qu'intervenants, et d'autres enfants étaient également présents, représentant leurs gouvernements. Ils ont discuté d'un grand nombre des problèmes et des thèmes qui touchent les enfants, aussi bien que les meilleures pratiques et les promesses qu'ils allaient faire.

De nombreuses « manifestations annexes » ont été organisées au siège de l'ONU et à l'extérieur, certaines par les gouvernements, d'autres par des organisations non gouvernementales (ONG). Ces manifestations ont permis d'aborder toute une série de problèmes et de questions qui touchent les enfants. Elles ne faisaient pas partie de la réunion principale, mais elles ont permis d'entendre l'opinion d'enfants et d'« experts » adultes sur ce qui devrait être fait en faveur des enfants. Les enfants et les jeunes ont joué un rôle important dans beaucoup de ces manifestations, en tant que présidents, intervenants ou comme simples participants.

## Qui a participé à la Session extraordinaire ?

La Session extraordinaire est une réunion au cours de laquelle les gouvernements ont convenu de ce qu'ils souhaitaient faire en faveur des enfants. Environ 7.000 personnes assistèrent à la Session extraordinaire. Plus de 3.000 de ces personnes étaient les « délégués » des gouvernements, c'est à dire ceux qui représentaient leur gouvernement. Certains travaillent à New York pour leur gouvernement, d'autres sont venus spécialement de la capitale de leur pays. Certains étaient des chefs d'État (comme des Présidents), mais il y avait aussi des Premiers ministres, des ministres et d'autres responsables politiques. Toutefois la plupart des délégués de gouvernement étaient des fonctionnaires ou des représentants officiels. Il y avait près de 300 délégués de moins de 18 ans !

Il y avait 1.732 « délégués » d'ONG qui ont également participé à la Session extraordinaire pour discuter de la situation des enfants de leur pays ou pour insister sur des problèmes spécifiques tels que le travail des enfants ou les enfants réfugiés. Parmi ces délégués, il y avaient 248 jeunes de moins de 18 ans.

Des représentants de l'ONU et d'autres organisations internationales étaient également présents, la plupart provenant de l'UNICEF, qui a beaucoup contribué à l'organisation de la Session extraordinaire. D'autres représentaient des agences telles que l'organisation de l'ONU qui s'occupe des réfugiés ou la Banque mondiale (qui prête de l'argent aux pays pauvres pour aider à leur développement).

## Que va-t-il se passer maintenant ?

Après la Session extraordinaire, les gouvernements sont rentrés chez eux et ont commencé à réfléchir au meilleur moyen de réaliser les nouvelles promesses faites aux enfants. D'ici la fin de l'année 2003, de nombreux gouvernements auront conçu un « Plan d'action national » (PAN) permettant de réaliser les objectifs fixés dans *Un monde digne des enfants*. Les gouvernements devront présenter régulièrement à l'Assemblée de l'ONU des rapports sur les progrès réalisés. L'information doit être adressée à l'UNICEF qui est chargée de préparer et de faire passer l'information sur les progrès réalisés.

Les enfants et les ONG doivent être impliqués dans la conception des PAN et devront veiller à ce que les gouvernements fassent tout leur possible pour tenir leurs promesses.

Save the Children a consulté des milliers de jeunes dans le monde entier et leur a demandé de faire part de leurs idées et de leurs expériences sur la manière dont ils pensent que les jeunes devraient être impliqués dans la préparation du PAN de leur pays.

Les idées exprimées ont été rassemblées dans un document intitulé **Préparer l'avenir d'un pays avec les enfants et les jeunes**. Le rapport est accompagné d'un ensemble de directives à l'attention des gouvernements, de la société civile, mais également des enfants et des jeunes, sur la manière dont ils peuvent être impliqués dans la conception du PAN de leur pays. Le rapport et les directives sont disponibles sur le site Internet [www.savethechildren.net](http://www.savethechildren.net).

# Un monde digne de nous

Le message du Forum des enfants a été transmis le 8 mai 2002 à la séance plénière de l'ouverture de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants par deux jeunes déléguées, Gabriela Azurduy Arrieta (Bolivie) et Audrey Cheynut (Monaco). C'était la première fois dans l'histoire que les enfants se sont adressés directement à une session formelle des Nations Unies de la part des enfants.

Nous sommes les enfants du monde.

Nous sommes les victimes des mauvais traitements et de l'exploitation.

Nous sommes les enfants de la rue.

Nous sommes les enfants de la guerre.

Nous sommes les victimes et les orphelins du VIH/SIDA.

Nous sommes privés d'une éducation de qualité et de soins de santé.

Nous sommes victimes de la discrimination politique, économique, culturelle et environnementale.

Nous sommes les enfants dont les voix sont ignorées : il est temps qu'on nous écoute.

Nous voulons un monde digne des enfants, car un monde digne de nous est un monde digne de tous.

Dans ce monde-là,

## **Nous voyons le respect des droits de l'enfant :**

- les gouvernements et les adultes s'engagent réellement et effectivement en faveur du principe des droits de l'enfant et mettent en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant
- un environnement sûr et sain pour les enfants et leurs familles, communautés et nations.

## **Nous voyons la fin de l'exploitation, des mauvais traitements et de la violence :**

- des lois protégeant les enfants de l'exploitation et des mauvais traitements, et mises en œuvre et respectées par tous
- des centres et programmes aidant à reconstruire la vie des enfants victimes.

## **Nous voyons la fin des guerres :**

- des chefs d'Etats résolvant les conflits par un dialogue pacifique et non par la force

- les enfants réfugiés et victimes des guerres protégés par tous les moyens, et ayant les mêmes possibilités que tout autre enfant
- le désarmement, l'élimination du trafic d'armes et la fin de l'utilisation d'enfants soldats.

**Nous voyons des soins de santé :**

- des médicaments essentiels et des traitements accessibles pour tous les enfants
- des partenariats forts et responsables afin de promouvoir une meilleure santé pour les enfants.

**Nous voyons l'éradication du VIH/SIDA :**

- des systèmes d'éducation incluant des programmes de prévention du VIH
- le dépistage gratuit et des centres de conseil
- l'information contre le VIH/SIDA libre d'accès pour tout le monde
- la prise en charge des orphelins du SIDA et des enfants séropositifs en veillant à ce qu'ils disposent des mêmes possibilités que tous les autres enfants.

**Nous voyons la protection de l'environnement :**

- la conservation et la protection des ressources naturelles
- la prise de conscience de la nécessité de vivre dans un environnement sain et favorable à notre développement
- un environnement accessible aux enfants handicapés.

**Nous voyons la fin du cercle vicieux de la pauvreté :**

- des comités anti-pauvreté assurant la transparence des dépenses et répondant à tous les besoins de l'enfant
- l'annulation de la dette qui empêche le progrès en faveur des enfants.

**Nous voyons une éducation meilleure :**

- l'égalité des chances et l'accès à une éducation de qualité gratuite et obligatoire
- un milieu scolaire où les enfants sont heureux d'étudier

- l'éducation pour la vie qui n'est pas seulement scolaire mais qui inclut des leçons de compréhension, droits de l'homme, paix, tolérance et citoyenneté active.

#### **Nous voyons la participation active des enfants :**

- une prise de conscience accrue et le respect parmi les personnes de tout âge du droit de tout enfant à une participation complète, dans l'esprit de la Convention relative aux droits de l'enfant
- la participation active des enfants aux processus de prise de décision à tous niveaux, et dans la planification, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de toutes les questions concernant les droits de l'enfant.

Nous nous engageons à un partenariat égal dans cette lutte en faveur des droits de l'enfant. Et, en promettant de soutenir les actions que vous entreprenez en faveur des enfants, nous demandons également votre engagement et soutien dans les actions que nous menons: car les enfants du monde ne sont pas bien compris.

Nous ne sommes pas la source des problèmes, nous sommes les ressources nécessaires pour les résoudre.

Nous ne constituons pas une dépense, nous représentons un investissement.

Nous ne sommes pas simplement des jeunes, nous sommes surtout des êtres humains et des citoyens du monde.

Nous lutterons pour nos droits jusqu'à ce que les autres acceptent leurs responsabilités envers nous.

Nous avons la volonté, le savoir, la sensibilité et le dévouement.

Nous promettons que, quand nous serons des adultes, nous défendrons les droits de l'enfant avec la même passion que maintenant, en tant qu'enfants.

Nous promettons de nous traiter les uns les autres avec dignité et respect.

Nous promettons d'être tolérants et respectueux des différences.

Nous sommes les enfants du monde, et malgré nos différences, nous partageons une réalité commune.

Nous sommes unis par notre combat pour rendre le monde meilleur pour tous.

Vous considérez que nous sommes l'avenir, nous sommes aussi le présent.





Version à l'usage des jeunes lecteurs du document  
*Un monde digne des enfants*

## Un, deux, trois, partez !

Tu es sur le point de lire un document très important pour les enfants et les jeunes dans le monde entier.

### De quoi s'agit-il ?

Le titre de ce document est « Un monde digne des enfants ». On l'appelle aussi le « Document final ». Il décrit les promesses faites par les dirigeants et les gouvernements des pays du monde pour aider les enfants dans les 10 prochaines années. Ces promesses ont été faites lors de la réunion organisée par les Nations Unies à New York au mois de mai 2002, et appelée la Session extraordinaire consacrée aux enfants.

Ce que tu t'apprêtes à lire, c'est une version « à l'usage des jeunes lecteurs » de ce document. Nous pensons qu'il est important que les enfants et les jeunes sachent ce qui est dit dans ce document clé. Nous avons préparé cette version du texte à l'usage des jeunes lecteurs pour vous aider à le comprendre et l'utiliser. Tu as peut être l'impression qu'il y a beaucoup de pages, mais nous pensons qu'il est important que tu saches ce qui est dit dans le document original, et que tu aies accès aux mêmes informations que les adultes. Tu pourras consulter le document original sur le site Internet de l'UNICEF, à l'adresse : [www.unicef.org/french](http://www.unicef.org/french), où tu trouveras aussi beaucoup d'autres informations utiles sur la session extraordinaire consacrée aux enfants. La version à l'usage des jeunes lecteurs suit la même présentation que la version originale, et la numérotation des paragraphes est identique.

En lisant ce document, tu verras que certaines informations sont encadrées. Ces encadrés contiennent soit des titres soit des informations complémentaires qui *ne sont pas* dans le document original, et qui ont été ajoutés pour mieux expliquer certaines choses.

Avec ce document, tu trouveras une lexique de mots utilisés dans le document et de définitions. Ce petit lexique pourra t'aider à comprendre certains mots difficiles que tu trouveras dans le texte.

### Comment ce document sera utilisé ?

Les dirigeants des pays du monde l'utiliseront dans les dix prochaines années comme Plan d'action pour essayer de donner aux enfants une vie meilleure.

# I. Déclaration

1. Il y a 11 ans, lors d'une réunion, **les dirigeants des pays du monde** ont promis de donner un avenir meilleur à tous les enfants. Cette réunion s'appelait le Sommet mondial pour les enfants.
2. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a préparé un rapport sur **les changements positifs**, c'est-à-dire ce qui a été amélioré au cours de ces dix dernières années. Le titre de ce rapport est « Nous, les enfants ».

Voici quelques exemples de changements positifs :

- La vie de millions d'enfants a été sauvée.
- Plus d'enfants vont à l'école.
- Plus d'enfants sont impliqués dans les décisions qui les concernent.
- Des accords importants ont été signés pour protéger les enfants.

**MAIS** ces améliorations ne sont pas les mêmes dans tous les pays, et il reste encore beaucoup à faire, notamment dans les pays en voie de développement. Ce n'est pas suffisant. Les dirigeants des pays du monde n'ont pas tenu les promesses qu'ils ont faites il y a 11 ans au **Sommet mondial pour les enfants**.

Tu trouveras dans ce document des mots comme « nous » ou « notre ». Qui est ce « nous » ?  
« Nous », ce sont les dirigeants des pays du monde, les chefs d'Etat et de gouvernement qui ont fait les engagements contenus dans ce document.

3. Nous sommes déterminés à **changer les choses** pour et avec les enfants. Par des actions dans nos propres pays et en coopérant avec les autres pays, nous tiendrons les promesses que nous avons faites lors du Sommet mondial pour les enfants et nous nous attaquerons aux nouveaux problèmes. Ceci nous aidera à tenir d'autres promesses plus récentes, que nous avons faites à l'occasion d'autres réunions et conférences des Nations Unies, notamment dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.
4. Nous réaffirmons notre engagement à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir et protéger **les droits de chaque enfant** – c'est-à-dire les droits de tout être humain de moins de 18 ans, y compris les adolescents. Nous sommes déterminés à respecter la dignité et à assurer le bien-être de tous les enfants. Nous

reconnaissons que la Convention relative aux droits de l'enfant et les documents relatifs à cette convention contiennent une série de normes juridiques internationales relatives à la protection et au bien-être des enfants. Nous reconnaissons l'importance d'autres textes juridiques internationaux qui peuvent permettre d'aider les enfants.

**La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant, qu'est-ce que c'est ?**

On l'appelle aussi la CDE, et c'est un document des Nations Unies qui décrit les droits de tous les enfants. Jusqu'à novembre 2002 tous les pays du monde sauf les Etats-Unis, la Somalie et le Timor-Leste ont accepté de l'utiliser comme partie de leurs lois concernant les enfants.

5. Nous promettons de construire **un monde digne des enfants**, fondé sur un développement humain durable qui garantit le meilleur pour chaque enfant. Ce développement humain sera basé sur :
  - la démocratie
  - l'égalité
  - la non-discrimination
  - la paix
  - la justice sociale
  - les liens entre tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement.
6. Nous reconnaissons et soutenons les parents, les familles et les tuteurs comme les principales personnes qui s'occupent des enfants. Nous les aiderons à nourrir, à protéger, et à dispenser **les meilleurs soins possibles** à leurs enfants.
7. Nous appelons tout le monde à rejoindre **un mouvement mondial** pour construire un monde digne des enfants, en soutenant notre engagement à respecter les principes et à atteindre les objectifs suivants :
  - (1) **Donner la priorité aux enfants**  
Dans tout ce que nous faisons et qui concerne les enfants, nous penserons d'abord à défendre l'intérêt supérieur de l'enfant.

**(2) Éliminer la pauvreté : miser sur les enfants**

Nous réaffirmons notre promesse de réduire considérablement la pauvreté dans l'espace d'une génération. Nous sommes tous d'accord : pour réduire la pauvreté, il faut miser sur les enfants et défendre leurs droits. Il faut prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux formes les plus graves du travail des enfants.

**(3) N'oublier aucun enfant**

Toutes les filles et tous les garçons naissent libres et égaux. Il faut mettre fin à toutes les discriminations dont les enfants sont victimes.

**(4) Prendre soin de chaque enfant**

Tout doit être fait pour que les enfants partent avec les meilleures chances dans la vie. La survie, la protection, la croissance et le développement d'enfants en bonne santé et ayant une alimentation équilibrée constituent le point de départ essentiel du développement humain. Nous ferons de réels efforts pour combattre les maladies et les principales causes de la faim dans le monde. Nous offrirons aux enfants un environnement sûr, dans lequel ils pourront apprendre et être en bonne santé sur le plan physique, mental, émotionnel et social.

**(5) Permettre à chaque enfant d'accéder à l'éducation**

Toutes les filles et tous les garçons doivent accéder et aller jusqu'au bout d'un enseignement primaire qui soit :

- gratuit
- obligatoire pour tous
- de qualité.

Les garçons et les filles doivent avoir un accès égal à l'enseignement primaire et secondaire.

**(6) Protéger les enfants contre les sévices et l'exploitation**

Les enfants doivent être protégés contre toutes les formes de violence, les sévices, l'exploitation et la discrimination, ainsi que contre toutes les formes de terrorisme et de prise d'otages.



École Benposta, Colombie  
JENNY MATTHEWS

### (7) Protéger les enfants contre la guerre

Les enfants doivent être protégés des horreurs de la guerre. Sur la base du droit international, les enfants qui vivent dans des zones occupées par un autre pays doivent également être protégés.

### (8) Lutter contre le VIH/SIDA

Les enfants et les adultes doivent être protégés contre les conséquences terribles du virus VIH et du SIDA.

### (9) Écouter les enfants et assurer leur participation

Nous pensons que les enfants et les adolescents peuvent aider à construire un avenir meilleur pour tous. Nous devons respecter leur droit de dire ce qu'ils pensent et d'être entendus sur toutes les questions qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur degré de maturité.

### (10) Protéger la terre pour les enfants

Nous devons protéger notre environnement naturel dans toute sa diversité, sa beauté, ses ressources, qui rendent la vie humaine meilleure, aujourd'hui et demain. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les enfants contre les conséquences des catastrophes naturelles et des problèmes environnementaux.

## 8. Pour que cette Déclaration et ce Plan d'action soient appliqués, il faut :

- que les responsables politiques réaffirment leur engagement
- que des ressources supplémentaires soient trouvées aux niveaux national et international

Vu l'urgence et l'importance des besoins spécifiques des enfants, ceci doit être fait le plus rapidement possible.

## 9. En nous basant sur ces principes et objectifs, nous adoptons le « Plan d'action » que tu trouveras dans la section III de ce document.

Ensemble, nous construirons un monde dans lequel tous les garçons et les filles pourront profiter de leur enfance. Un monde dans lequel

- ils pourront jouer et apprendre
- tous les enfants recevront l'amour, le respect et l'affection dont ils ont besoin
- leurs droits seront respectés et protégés, sans aucune discrimination
- leur sécurité et leur bien être seront la première priorité
- les enfants pourront grandir en bonne santé, dans la paix et la dignité.

## II. Bilan des progrès réalisés et enseignements

10. Les promesses faites au **Sommet mondial pour les enfants de 1990** comptent parmi les engagements pris dans les années 1990 qui ont été les plus suivis et les mieux respectés. Des évaluations ont été faites chaque année au niveau national et des rapports ont été remis à l'Assemblée Générale. Une évaluation mondiale a été faite à mi-parcours des années 1990, et puis encore à la fin des années 1990. Cet examen à la fin des années 1990 a comporté des réunions de chefs d'Etat et d'autres responsables des gouvernements à Pékin, à Berlin, au Caire, à Katmandou et à Kingston. Ces réunions ont permis :

- de faire le bilan des progrès réalisés
- d'assurer le suivi du sommet mondial de 1990 et d'autres conférences importantes
- de réaffirmer l'engagement de tenir les promesses du sommet mondial de 1990
- de planifier les actions à venir.

Pour soutenir les efforts des gouvernements, beaucoup de groupes ont participé à ces réunions, parmi lesquels :

- des enfants
- des organisations de jeunes
- des universités et instituts de recherche
- des groupes religieux
- des organisations de la société civile
- des parlementaires
- des media
- des agences des Nations Unies
- des donateurs
- des organisations non gouvernementales nationales et internationales de premier plan.

11. Comme l'explique le rapport du Secrétaire général qui examine les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants, des **promesses importantes** ont été faites aux enfants du monde pendant les années 1990, mais **les progrès accomplis ont été limités**. Parmi les évolutions positives, il faut citer :
- Le Sommet mondial pour les enfants de 1990 et la Convention relative aux droits de l'enfant ont contribué à faire des enfants un enjeu politique important.
  - Un nombre record de 192 pays ont signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.
  - 155 pays ont conçu des programmes d'action pour tenir les promesses faites lors du Sommet mondial.
  - Des promesses ont été faites au niveau régional.
  - Les lois et les institutions internationales ont permis de renforcer la protection des enfants.
  - Des progrès concrets ont été accomplis :
    - Le nombre d'enfants qui meurent chaque année a baissé de trois millions en dix ans.
    - La polio a pratiquement disparu.
    - L'utilisation du sel iodé a permis à 90 millions de bébés de conserver leurs capacités d'apprentissage.
12. Mais il reste beaucoup à faire. Les financements promis lors du Sommet mondial pour les enfants aux niveaux national et international n'ont pas encore tous été apportés. De nombreux **défis** restent à relever :
- Plus de dix millions d'enfants meurent chaque année, et la plupart de ces décès pourraient être évités.
  - 100 millions d'enfants ne vont toujours pas à l'école, parmi eux 6 sur 10 sont des filles.
  - 150 millions d'enfants souffrent de malnutrition.
  - Le SIDA se répand très, très vite.
  - Il y a toujours beaucoup de pauvreté, et certaines personnes sont victimes d'exclusion et de discrimination.
  - On ne dépense pas assez d'argent pour les services sociaux.

Les problèmes énumérés ci-dessous, entre autres, peuvent ralentir les efforts nationaux visant à combattre la pauvreté et à assurer le bien être les enfants :

- Les paiements faits par des pays qui doivent de l'argent à d'autres pays ou à des institutions financières (par exemple des banques).
- Les dépenses militaires trop importantes.
- Les conflits armés.
- Le fait qu'un pays s'approprié des terres qui appartiennent à un autre pays.
- Les prises d'otage et toutes les formes de terrorisme.
- L'argent mal dépensé.

L'enfance de millions de personnes est encore dévastée par les formes les plus graves et dangereuses de travail et d'exploitation des enfants, par l'achat et la vente d'enfants, y compris d'adolescents, et par les autres formes de sévices, de négligence, d'exploitation et de violence.

13. L'expérience de ces dix dernières années nous montre que les besoins et les droits des enfants doivent être au centre de tous **nos efforts de développement**. Nous avons beaucoup appris :

- Nous pouvons changer les choses et la défense des droits de l'enfant est un bon point de départ.
- Au niveau politique, deux aspects doivent être pris en compte :
  1. Les problèmes qui frappent directement les enfants et qui conduisent à l'exclusion de groupes d'enfants.
  2. Les causes plus profondes et plus générales du défaut de protection des enfants et de la violation de leurs droits.
- Nos efforts doivent être précisément ciblés pour nous assurer que les choses changent rapidement. Il faut s'assurer que le plus grand nombre de personnes soient impliquées et que nos efforts produisent réellement des effets durables.
- Nos actions doivent s'appuyer sur les forces des enfants, et leur capacité à se remettre rapidement des difficultés rencontrées.
- Les programmes d'aide à la petite enfance et aux familles, particulièrement les familles en difficultés, doivent recevoir un soutien particulier afin de produire des effets bénéfiques à long terme pour la croissance, le développement et la protection de l'enfant.

## III. Plan d'action

Maintenant que nous savons CE QUE NOUS VOULONS pour les enfants, la question suivante est de savoir COMMENT y parvenir.

La réponse à cette question se trouve dans le **Plan d'action**.

La **première partie** explique comment nous allons construire un monde respectueux des enfants.

La seconde partie est une liste des **objectifs** que nous nous fixons, et de **stratégies et mesures** qui nous permettront de les atteindre.

Les principaux problèmes que nous allons traiter sont :

- la santé
- l'éducation
- les sévices, la violence et l'exploitation
- le VIH et le SIDA.

### A. Créer un monde digne des enfants

14. **Un monde digne des enfants**, c'est un monde où :

- tous les enfants partent avec les meilleures chances dans la vie
- tous les enfants ont accès à une éducation élémentaire de qualité, y compris l'école primaire libre et obligatoire pour tous les enfants
- tous les enfants et les adolescents peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes dans un environnement sain et encourageant.

Le développement physique, mental, spirituel, social, émotionnel et culturel des enfants, leur capacité à raisonner et à comprendre, sont parmi les questions les plus importantes sur lesquelles nous travaillerons aux niveaux national et mondial.

## Aider les familles

15. La famille, qui est **l'unité de base de la société**, doit être renforcée, protégée et soutenue. C'est à elle qu'il revient de veiller à la protection, à l'éducation et au développement des enfants. Toutes les institutions de la société doivent respecter les droits et le bien-être des enfants et doivent apporter l'aide nécessaire aux parents, aux familles, aux tuteurs et aux autres personnes chargées de s'occuper des enfants, pour que les enfants puissent grandir et s'épanouir dans un environnement sain et sûr qui leur apporte le bonheur, l'amour et la compréhension dont ils ont besoin. Nous devons garder à l'esprit que dans différents systèmes culturels, sociaux et politiques, la famille peut prendre différentes formes.
16. Nous savons aussi que beaucoup d'enfants vivent **séparés de leurs parents**, qu'il s'agisse des orphelins, des enfants des rues, des enfants déplacés ou réfugiés, des enfants victimes de trafic, d'exploitation sexuelle ou économique, ou des enfants en prison. Il faut renforcer nos efforts pour soutenir ces enfants et ceux qui s'en occupent. Il faut également aider les enfants à se protéger eux-mêmes.
17. Nous voulons **aider** les parents, les familles, ceux qui s'occupent des enfants et les enfants eux-mêmes à accéder à l'information et aux services afin de contribuer à la survie, au développement, à la protection et à la participation des enfants.

## Mettre fin à la pauvreté

18. **La pauvreté** est le principal obstacle qui nous empêche de répondre aux besoins des enfants, et de protéger et promouvoir leurs droits. Il faut lutter contre la pauvreté de différentes manières, notamment :
- en proposant des services sociaux de base
  - en créant des emplois
  - en proposant des petits crédits
  - en investissant dans les infrastructures comme les routes ou les services d'approvisionnement en eau
  - en réduisant la dette des pays pauvres
  - en pratiquant le commerce équitable.



Enfant se désaltérant à une pompe,  
Mozambique LIBA TAYLOR

Ce sont les enfants qui sont les plus durement frappés par la pauvreté parce que la pauvreté nuit au développement de leur esprit et de leur corps en pleine croissance. Mettre fin à la pauvreté et réduire les inégalités doit être l'un des principaux objectifs de tous les efforts en faveur du développement. Beaucoup des objectifs et stratégies discutées à l'occasion d'autres réunions des Nations Unies, y compris lors du Sommet du Millénaire, nous fournissent un cadre international utile dans nos efforts pour mettre fin à la pauvreté, pour protéger les droits des enfants et promouvoir leur bien-être.

## Pour que la technologie et la croissance économique profitent aux enfants

19. Nous reconnaissons que **la mondialisation et l'interdépendance** sont porteurs de nouvelles chances à saisir pour la croissance économique mondiale et le développement, et pour faire augmenter les niveaux de vie dans le monde. Ces nouvelles opportunités sont le résultat du commerce, de l'investissement, des progrès technologiques, notamment dans l'informatique. Mais en même temps, de nombreux défis sont à relever pour remédier aux problèmes financiers graves, à l'insécurité, à la pauvreté, à l'exclusion, et aux inégalités à l'intérieur des sociétés et entre les pays. Il s'agit là de problèmes importants qui empêchent les pays les moins avancés et les pays dont les économies sont en transition de participer pleinement à l'économie mondiale. Si les bienfaits du développement économique et social ne sont pas partagés par tous les pays, un nombre croissant de personnes dans tous les pays et dans des régions entières resteront **à l'écart de l'économie mondiale**. Nous devons prendre immédiatement des mesures pour surmonter les obstacles auxquels sont confrontés les peuples et les pays. Nous devons prendre conscience des chances à saisir pour le bien de tous, y compris des enfants.

Nous nous engageons :

- en faveur d'un système commercial et financier commun qui soit ouvert, équitable, basé sur des règles du jeu précises, prévisibles et non discriminatoires
- à investir dans l'éducation et la formation, pour permettre aux enfants de profiter des progrès récents des technologies de l'information et de la communication.

La mondialisation offre des chances à saisir et des défis à relever. Les pays en développement et en mutation sont confrontés à des problèmes particuliers pour saisir ces chances et relever ces défis. Tout le monde doit pouvoir profiter de la

mondialisation sur un pied d'égalité. Des politiques et des mesures au niveau national et international sont nécessaires pour aider les pays en développement et les pays en mutation à saisir les chances et à relever les défis actuels. Ces politiques devront être conçues et mises en oeuvre avec la pleine participation de ces pays, et l'une des priorités devra être les enfants.

## Lutter contre la discrimination

20. Lorsqu'un enfant est victime d'**actes de discrimination** (en raison de la race, de la couleur de peau, du sexe, de la langue, de la religion, des opinions politiques ou autres, de l'origine nationale, ethnique ou sociale, de la fortune, du handicap, de la naissance qui le caractérise ou qui caractérise ses parents ou tuteurs), il/elle est mis(e) à l'écart et il est difficile pour lui/elle de s'épanouir pleinement. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin à la discrimination dont les enfants sont victimes.
21. Nous prendrons les mesures nécessaires pour que **les enfants handicapés et ceux qui ont des besoins spécifiques** aient les mêmes droits et les mêmes libertés que les autres, y compris l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux loisirs. Nous nous assurerons que leur dignité soit reconnue, nous les aiderons à être indépendants, et à prendre une part active à la vie de leur communauté.
22. Nous prendrons les mesures nécessaires pour mettre fin à la discrimination, pour consacrer une attention particulière aux enfants **autochtones**, aux enfants appartenant à **des groupes vulnérables** ou à **des minorités**, et pour nous assurer que ces enfants aient accès aux services sur un pied d'égalité avec les autres enfants.
23. Pour atteindre les buts que nous nous sommes fixés pour les enfants, et notamment les filles, il serait nécessaire que **les femmes** :
  - jouissent pleinement des droits humains et des libertés fondamentales, notamment le droit au développement
  - puissent participer pleinement et sur un pied d'égalité avec les hommes à tous les aspects de la vie sociale
  - soient protégées contre toutes les formes de violences, de sévices, et de discrimination.

Nous sommes déterminés à éliminer toutes les formes de discrimination à l'encontre **des filles**. Nous nous engageons à consacrer toute notre attention aux besoins des filles pour que leurs droits humains soient protégés, y compris contre les pratiques néfastes, l'exploitation sexuelle et les situations dans lesquelles elles sont forcées de faire des choses contre leur volonté. Nous nous engageons à promouvoir l'égalité entre les sexes et à nous assurer que les filles aient un accès égal aux services sociaux, notamment à l'éducation, à une alimentation équilibrée, à la santé, aux soins de santé sexuelle et reproductive, aux vaccinations, et à la protection contre les maladies les plus mortelles. Nous nous assurerons que les différentes vues des garçons et des filles soient prises en compte dans tous les programmes et les politiques en faveur du développement.

24. Nous savons également que nous devons nous intéresser à l'évolution du rôle des hommes dans la société, en tant que **garçons**, en tant qu'**adolescents** et en tant que **pères**. Nous reconnaissons les défis que les garçons doivent aujourd'hui relever. Nous encouragerons les parents à partager la responsabilité de l'éducation des enfants. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir que les pères puissent être activement impliqués dans la vie de leurs enfants.



**Spectacle de danse et de chants des élèves de l'École primaire Imekua, province de Mtwara en Tanzanie**  
PIETERNELLA PIETERSE

25. Tous les pays doivent s'attacher à réduire les inégalités entre **les différents groupes** d'enfants, notamment :
- les discriminations en raison de la race
  - les inégalités entre les garçons et les filles
  - les inégalités entre les enfants qui vivent à la campagne et ceux qui vivent dans les villes
  - les inégalités entre les enfants riches et les enfants pauvres
  - les inégalités entre les enfants handicapés et les enfants qui ne le sont pas.

## Mettre fin à la pollution de l'environnement

26. Pour garantir la santé des enfants et leur bien-être, il faut s'attaquer à de nombreux **problèmes environnementaux**. Par exemple, le réchauffement de la planète, la détérioration de la couche d'ozone, la pollution de l'air, les déchets dangereux, l'exposition à des produits chimiques et à des pesticides dangereux, les problèmes sanitaires, hygiéniques, les problèmes de l'accès à l'eau potable, à une alimentation équilibrée, ou les problèmes des logements insalubres.
27. **Les bonnes conditions de logement** aident les familles à rester unies, garantissent l'égalité sociale entre les personnes, et renforcent le sentiment d'appartenance, de sécurité et d'unité. Ceci est primordial pour le bien-être des enfants. Nous reconnaissons qu'il est très important de mettre fin à la pénurie de logements et de s'attaquer aux autres problèmes, tels que l'accès à l'eau et à l'électricité, notamment pour les enfants qui vivent dans des communautés marginalisées dans les banlieues des villes ou dans les zones rurales isolées.
28. Nous prendrons des mesures pour **gérer** nos ressources naturelles et pour protéger et préserver notre environnement, afin que les ressources naturelles soient également disponibles à l'avenir. Nous renforcerons nos efforts pour :
- changer les méthodes de production et les modes d'utilisation des ressources naturelles qui constituent un gaspillage. Nous reconnaissons le principe selon lequel dès lors que les pays contribuent différemment à ces problèmes environnementaux, il existe des responsabilités communes mais différentes
  - encourager les enfants et les adultes à respecter leur environnement naturel pour leur santé et leur bien-être.

## Utiliser les accords internationaux

29. La Convention relative aux Droits de l'enfant et les documents relatifs à cette convention contiennent **un ensemble de normes juridiques mondiales** sur la protection et le bien-être des enfants. Nous reconnaissons également l'importance d'autres documents internationaux relatifs aux enfants. Les principes généraux qui y sont énoncés, notamment :

- l'intérêt supérieur de l'enfant
- la non discrimination
- la participation
- la survie et le développement

guideront nos actions en faveur des enfants et des adolescents.

Nous appelons tous les pays à signer, à adopter et à utiliser le plus rapidement possible la Convention relative aux droits de l'enfant, les documents relatifs à cette convention et les conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du travail. Nous appelons tous les pays qui ont déjà accepté d'utiliser la Convention relative aux droits de l'enfant à retirer toutes les réserves qu'ils ont émises pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment celles qui vont à l'encontre des objectifs et de l'objet de la Convention.

30. Il existe des documents liés à la Convention relative aux droits de l'enfant qui traitent des problèmes des enfants impliqués dans **des conflits armés, de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie**. Nous sommes heureux que ces documents fassent maintenant partie du droit international et nous invitons les pays qui les ont signés à les mettre pleinement en vigueur.

31. Nous, les gouvernements participant à la Session extraordinaire consacrée aux enfants, nous engageons à mettre en œuvre ce **Plan d'action**, avec les étapes suivantes :

- a) Nous adopterons des lois, des mesures et des plans d'action nationaux efficaces, et nous utiliserons des ressources pour promouvoir et protéger les droits des tous les enfants, et pour garantir leur bien-être.
- b) Pour promouvoir et protéger les droits de tous les enfants et garantir leur bien-être, nous allons créer ou renforcer les institutions nationales comme les médiateurs indépendants pour les enfants ou d'autres institutions.

- c) Nous mettrons en place des mécanismes nationaux de suivi et d'évaluation pour examiner l'impact des mesures adoptées en faveur des enfants.
- d) Nous renforcerons l'information et la sensibilisation sur les questions relatives aux droits de l'enfant.

## Partenariats et Participation

32. Pour que ce plan d'action soit une réussite, nous travaillerons plus étroitement avec les groupes suivants et par différents moyens, nous encouragerons les gens à contribuer à notre objectif commun, le bien-être des enfants et la promotion et la protection de leurs droits.

- (1) Pour aider les enfants, y compris les adolescents à relever les défis de la vie, il faut les soutenir et les encourager à faire usage de leur droit d'exprimer librement leur point de vue. Ils doivent :
- apprendre à se sentir bien dans leur peau
  - acquérir des connaissances et des compétences (notamment des compétences relatives à la prise de décision, à la communication et à la gestion des conflits).

Il faut respecter et promouvoir le droit des enfants à s'exprimer librement et leur avis doit être pris en compte dans toutes les questions qui les concernent. L'avis de l'enfant sera dûment pris en compte, en fonction de son âge et de son degré de maturité.

Nous devons aider les enfants à utiliser au mieux leur énergie et leur créativité pour qu'ils façonnent leur environnement, leur société et le monde de demain.

Les enfants désavantagés ou délaissés, notamment les adolescents, ont besoin d'une attention particulière et d'être soutenus afin qu'ils puissent :

- accéder aux services de base
- se sentir bien dans leur peau
- se préparer à assumer la responsabilité de leur propre vie.

Nous ferons ce qui est en notre pouvoir pour concevoir et mettre en œuvre des programmes encourageant une implication réelle des enfants, notamment

des adolescents, dans la **prise de décision**. Ceci inclut les décisions prises au sein de la famille, à l'école, et au niveau local et national.

- (2) **Les parents, les familles, les tuteurs et les autres personnes chargées de s'occuper des enfants** assument le rôle et la responsabilité la plus importante en ce qui concerne le bien-être des enfants. Nous devons les aider à élever leurs enfants. Nos politiques et nos programmes doivent encourager le partage des responsabilités entre les parents, les familles, les tuteurs, les autres personnes qui s'occupent des enfants et la société en général.
- (3) **Les autorités et les administrations locales** peuvent notamment conclure des partenariats plus étroits à tous les niveaux, afin que les enfants soient au cœur des préoccupations des gens lorsqu'il s'agit de développement. Les maires et les autres responsables locaux peuvent utiliser des idées telles que les « communautés respectueuses des enfants », ou les « villes sans quartiers insalubres » pour améliorer la vie des enfants.
- (4) **Les députés et les autres législateurs** ont un rôle important à jouer pour concrétiser ce plan d'action. Pour y parvenir, ils devront :
  - soutenir les actions de sensibilisation
  - adopter les lois nécessaires
  - débloquer des ressources financières
  - et s'assurer que les choses sont faites de manière satisfaisante.
- (5) **Les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires** doivent être soutenues dans leur travail. Lorsque c'est nécessaire, nous devons les aider à s'impliquer en faveur des enfants. Ces organisations ont un rôle particulier à jouer pour encourager les comportements positifs envers les enfants et les aider à créer un environnement qui assure le bien-être des enfants.
- (6) **Le secteur privé et les grandes entreprises** doivent apporter leur contribution pour, dans leur travail, prendre en compte les besoins des communautés et de l'environnement local, et en apportant des ressources, y compris par de nouvelles sources de financement, à des projets en faveur des enfants.

- (7) **Les dirigeants religieux, spirituels, culturels et autochtones** ont un rôle important à jouer pour défendre la cause des enfants, puisqu'ils ont une grande influence sur un grand nombre de personnes. Ils peuvent faire des buts et objectifs de ce plan d'action une priorité dans leur communauté et peuvent encourager et inciter les personnes à agir en faveur des enfants.
- (8) **Les media et leurs organisations** peuvent sensibiliser le public à la cause des enfants et attirer l'attention sur les difficultés auxquelles les enfants sont confrontés. Ils devraient également jouer un rôle plus actif pour informer les enfants, les parents, les familles et le public en général sur les mesures mises en œuvre pour protéger et promouvoir les droits des enfants. Ils devraient également contribuer aux programmes d'éducation des enfants. Les media devraient avoir conscience de leur influence sur les enfants.
- (9) **Les organisations régionales et internationales**, notamment les organisations du système des Nations Unies et des organisations financières internationales qui fournissent des fonds pour le développement, doivent être encouragées à travailler en coopération. Ces organisations peuvent jouer un rôle déterminant pour que les choses changent plus vite.
- (10) **Les personnes qui travaillent directement avec les enfants** ont de grandes responsabilités. Il est important d'améliorer leur image, leur confiance en eux et leur professionnalisme.

## B. Objectifs, stratégies et mesures

33. Depuis le Sommet mondial pour l'enfance de 1990, de nombreuses réunions des Nations Unies ont fixé des buts et des objectifs en faveur de l'enfance. **Nous réaffirmons notre engagement** à respecter nos promesses. Nous voulons que les enfants d'aujourd'hui et de demain puissent saisir des chances que leurs parents n'ont jamais pu saisir. Comme première étape pour atteindre cet objectif, nous nous engageons à réaliser les promesses qui n'ont pas encore été tenues et à tenir nos nouvelles promesses au cours des dix prochaines années (2000-2010).
34. En prenant en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, nous nous engageons à **mettre en pratique** les objectifs, les stratégies et les actions suivantes, qui seront modifiés pour être adaptés à la situation spécifique de chaque pays et aux situations et circonstances différentes des régions et des pays du monde.

### 1. Promouvoir une existence meilleure et plus saine

#### Quels sont les problèmes ?

35. En raison de **la pauvreté** et de l'accès insuffisant aux services sociaux de base :
- Plus de dix millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladie ou de famine. Nous pouvons l'éviter. Près de la moitié de ces enfants sont des nouveau-nés.
  - Les problèmes pendant la grossesse, pendant l'accouchement ou le manque de nourriture tuent plus de 500.000 femmes et adolescentes chaque année. Celles qui sont blessées ou subissent un handicap sont encore plus nombreuses.
  - Plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable.
  - 150 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition.
  - Plus de deux milliards de personnes n'ont pas accès à des toilettes propres.

#### Que voulons-nous faire pour les résoudre ?

36. Nous voulons changer les choses en donnant à tous les enfants **un bon départ dans la vie**, dans un environnement qui garantisse leur santé et leur sécurité. Pour cela, nous offrirons des soins de santé de base de qualité accessibles à tous dans



**Garçon faisant sa toilette à un point d'eau au Bangladesh**  
DAN WHITE

toutes les communautés, nous veillerons à ce que chacun obtienne l'information et les conseils dont il a besoin, nous fournirons de l'eau potable et des installations sanitaires, et nous encouragerons les enfants et les adolescents à mener une vie saine. Au cours de ces dix prochaines années, nous promettons de :

- a) réduire d'au moins un tiers le taux de décès des enfants de moins de un an et de moins de cinq ans. Ceci nous aidera à atteindre l'objectif d'une réduction des deux tiers d'ici 2015
- b) réduire d'au moins un tiers le taux de décès des femmes au moment de l'accouchement. Ceci nous aidera à atteindre l'objectif de réduire d'au moins trois-quarts le taux de décès de ces femmes d'ici 2015
- c) réduire d'au moins un tiers le nombre des enfants de moins de cinq ans qui souffrent de sous-alimentation, en accordant une attention particulière aux enfants de moins de deux ans. De plus, réduire d'au moins un tiers le nombre de nouveau-nés qui ont un poids insuffisant
- d) réduire d'au moins un tiers le nombre des familles qui n'ont pas accès à l'eau potable à bas prix et qui sont privées d'installations sanitaires hygiéniques
- e) définir et mettre en œuvre des politiques et des programmes pour améliorer nettement le développement physique, social, émotionnel, spirituel et mental des jeunes enfants

- f) concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes nationaux de santé publique, avec des objectifs et des mesures pour favoriser la santé physique et mentale des adolescents
- g) chacun, à l'âge approprié, doit avoir accès à des soins de santé sexuelle et reproductive. Ceci devra être assuré le plus rapidement possible, et au plus tard en 2015.

### Comment allons nous faire ?

37. Afin d'atteindre ces buts et objectifs, nous allons appliquer **les stratégies et les mesures** ci-dessous. Lors de la mise en œuvre de ces stratégies et de ces mesures, nous garderons à l'esprit l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que les législations nationales, les croyances religieuses, morales et les usages culturels des peuples. Nous veillerons à ce qu'ils soient conformes à tous les droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Les stratégies et les mesures à mettre en œuvre sont les suivantes :

- (1) Nous veillerons à ce que le secteur de la santé reconnaisse que c'est un objectif prioritaire que de réduire le nombre de maladies et de décès **des jeunes mères et des nouveau-nés**. Toutes les femmes, notamment les adolescentes qui attendent un bébé, doivent recevoir
  - des soins essentiels proposés aux mères et aux bébés à un prix abordable pendant la grossesse



Enfants des rues au Vietnam DAN WHITE

- des services de santé bien équipés et disposant d'un personnel compétent pour les jeunes mamans
  - des personnes compétentes pour apporter leur aide au moment de l'accouchement
  - des soins d'urgence pour les mamans et les bébés
  - lorsque des soins plus spécialisés sont nécessaires, nous nous assurerons que les mamans puissent accéder aux soins spécialisés et qu'elles soient transportées
  - des soins aux jeunes mamans et aux bébés après la naissance
  - le planning familial, pour promouvoir notamment une grossesse et un accouchement sans risques.
- (2) Nous fournirons à tous les enfants **l'accès** à l'éducation, à l'information et à des soins de base en matière de santé, qui soient adaptés, conviviaux et de qualité.
- (3) Nous nous assurerons qu'à partir d'un certain âge, toutes les personnes puissent **vivre en bonne santé**, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive. Ceci serait conforme aux conclusions des conférences et des sommets récents des Nations Unies, notamment le Sommet mondial pour les enfants, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial sur le développement social, la 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur les femmes, et leurs évaluations et rapports à mi-parcours.
- (4) Nous nous engageons à promouvoir le plus rapidement possible la santé et la survie des enfants et à réduire **les inégalités** qui existent à l'intérieur, et entre, les pays développés et les pays en développement. Nous essaierons tout particulièrement de mettre fin aux cas de décès évitables des bébés et des très jeunes enfants, notamment les filles.
- (5) Nous voulons protéger, faciliter et encourager **l'allaitement des bébés** jusqu'à l'âge de six mois (sans autre forme de nourriture pour bébés) puis encourager l'allaitement complété par d'autres aliments appropriés et sains jusqu'à ce que le bébé atteigne son deuxième anniversaire et au-delà.
- (6) Il faudra accorder une attention particulière aux soins apportés aux jeunes mamans et aux enfants **avant et après la naissance**, et aux soins médicaux

essentiels **au moment de la naissance**. Il faudra accorder une attention particulière aux personnes qui vivent dans des zones où elles n'ont pas accès à ces services.

- (7) Dans chaque pays, au moins neuf enfants de moins de un an sur dix doivent être **vaccinés**, et dans chaque localité plus petite du pays, au moins huit enfants sur dix doivent être vaccinés.

Il faut réduire de moitié le nombre de décès dus à la rougeole d'ici à 2005 ; et éliminer le tétanos chez jeunes mamans et les nourrissons d'ici 2005.

Les enfants du monde entier profiteront de vaccins nouveaux et plus efficaces et d'autres moyens de prévenir les maladies.

- (8) Nous voulons faire disparaître **la polio** de tous les pays du monde en 2005.

- (9) Nous voulons faire disparaître **la maladie du ver de Guinée**.

- (10) Nous allons renforcer le développement des jeunes enfants en proposant **aux parents des services et un soutien** adapté, notamment pendant la grossesse, au moment de la naissance, pendant la petite enfance et l'enfance. Ces services et ce soutien seront apportés aux parents, y compris aux parents souffrant d'un handicap, aux familles, aux tuteurs et aux personnes chargées de s'occuper des enfants, afin de favoriser le développement physique, mental et social des enfants, et leur capacité de raisonnement et de compréhension.

- (11) Il existe de nombreux moyens efficaces et peu coûteux pour réduire le nombre des enfants malades ou qui meurent de **maladie ou de malnutrition**. Nous utiliserons ces moyens plus souvent pour :

- réduire d'un tiers le nombre de décès causés par des infections pulmonaires chez les enfants de moins de cinq ans
- réduire de moitié de nombre des décès causés par la diarrhée chez les enfants de moins de cinq ans
- réduire de moitié le nombre des décès causés par la tuberculose, ainsi que le nombre d'enfants touchés par cette maladie
- réduire le nombre de cas de maladies parasitaires stomacales, de choléra et de maladies sexuellement transmissibles, notamment le SIDA et les hépatites.

Nous veillerons à ce que des moyens efficaces soient proposés à un prix abordable pour lutter contre les maladies énumérées ci-dessus et à ce que ces

moyens soient disponibles dans les zones et chez les populations marginalisées.

- (12) Nous réduirons de moitié le nombre de personnes frappées par les maladies liées au **paludisme**. Nous voulons que 60 pour cent des personnes présentant un risque de contracter le paludisme, notamment parmi les femmes et les enfants, dorment sous des moustiquaires.
- (13) Nous améliorerons **la quantité et la qualité de l'alimentation** des mères et des enfants, notamment des adolescents. Pour cela, nous nous assurerons que l'alimentation des familles soit assurée, et que les familles aient accès aux services sociaux de base et à des soins de santé de base bonne qualité.
- (14) Nous aiderons les populations et les pays qui souffrent gravement de **manque de nourriture et de famine**.
- (15) Nous veillerons à ce que les familles, les communautés, les écoles, les centres de soins de santé et **les garçons et les filles marginalisées** aient un plus grand accès à la santé, à l'alimentation et aux soins pour enfants. Pour y parvenir, nous améliorerons les systèmes de santé et d'éducation et nous élargirons les systèmes de sécurité sociale.
- (16) Nous réduirons le nombre de **cas de blessures** des enfants, qu'elles soient accidentelles ou non. Pour cela, nous concevrons et nous mettrons en œuvre de bons moyens de prévenir les accidents.
- (17) Nous veillerons à ce que les enfants handicapés ou qui ont des besoins spécifiques aient accès à **tous les services dont ils ont besoin**, notamment des soins de santé et de réadaptation. Nous encouragerons les soins au sein de la famille et le soutien aux parents, aux familles, aux tuteurs et aux personnes chargées de s'occuper des enfants.
- (18) Nous proposerons une aide spécifique aux enfants souffrant de **maladies mentales ou de troubles psychologiques**.
- (19) Nous nous engageons à promouvoir **la santé physique, mentale et émotionnelle** des enfants, notamment des adolescents, en leur proposant des jeux, des loisirs, des activités sportives et des activités d'expression culturelle et artistique.
- (20) Nous voulons concevoir et appliquer des politiques et des programmes destinés à prévenir la consommation chez les enfants, notamment les adolescents, **de drogues, de substances et de produits à inhaler** qui

perturbent l'activité mentale, sauf dans un but médical. Ces programmes permettront de réduire les effets néfastes de la toxicomanie. Nous soutiendrons également les politiques et les programmes visant à préserver les enfants et les adolescents des dangers du tabac et de l'alcool.

- (21) Nous nous engageons à concevoir des politiques et des programmes destinés à prévenir **les actes de violence et les suicides** parmi les enfants, notamment les adolescents.
- (22) Les personnes qui n'ont pas assez **d'iode, de vitamine A ou de fer** peuvent tomber malades. En 2005, plus personne ne souffrira de maladies liées à un manque d'iode. En 2010, les problèmes liés au manque de vitamine A et au manque de fer seront résolus. Les cas d'anémie seront réduits d'un tiers d'ici à 2010. Nous voulons également accélérer le travail réalisé pour prévenir les autres maladies causées par un manque de vitamines ou de minéraux. Nous y parviendrons en encourageant une alimentation plus variée et en améliorant la nourriture en y ajoutant des vitamines et des minéraux.
- (23) Afin que chacun ait **accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires hygiéniques**, nous aiderons les familles et les communautés à gérer de manière responsable les moyens qu'elles ont à leur disposition. Nous leur montrerons comment il est possible de changer leurs habitudes pour avoir une vie plus saine. Cette information sera également diffusée au sein des écoles.
- (24) Nous mettrons fin à toutes les inégalités en matière de santé et d'accès aux services sociaux de base, notamment concernant les soins de santé destinés aux **enfants autochtones ou appartenant à des groupes minoritaires**.
- (25) Nous adopterons des lois, des mesures et des programmes appropriés au niveau national et nous renforcerons la coopération entre les pays pour que les enfants ne soient pas exposés aux effets néfastes de **la pollution** de l'air, de l'eau, du sol et de la nourriture.

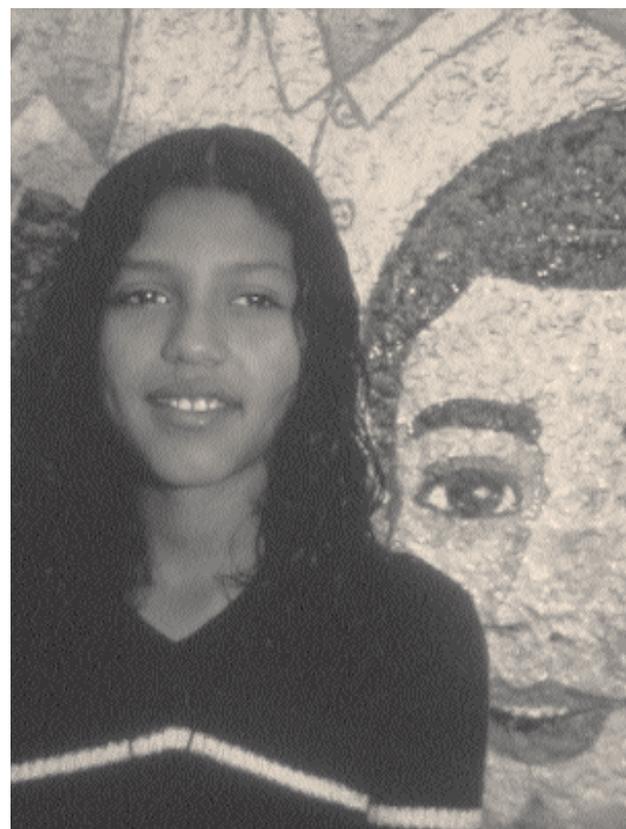
## 2. Pour une éducation de qualité

38. **L'éducation**, c'est important.

- L'éducation est un droit humain.
- L'éducation est la clé pour réduire la pauvreté et le travail des enfants.
- L'éducation permet de promouvoir la démocratie, la paix, la tolérance et le développement.

### Quels sont les problèmes ?

- Plus de 100 millions d'enfants, sur tout des filles, ne vont pas à l'école primaire.
- Beaucoup d'enfants qui vont à l'école ont des enseignants mal formés ou mal payés.
- Beaucoup de classes sont surchargées, malsaines ou mal équipées.
- Un enfant sur trois ne passe pas cinq années à l'école, ce qui est pourtant le minimum pour atteindre un niveau élémentaire de lecture et d'écriture.



Élève de l'École Carlos Mariátegui, à Lima au Pérou HOWARD DAVIES

### Que voulons-nous faire pour les résoudre ?

39. Comme le Forum mondial sur l'éducation organisé à Dakar l'a reconnu, il est important de s'assurer que d'ici 2015, tous les enfants aient accès à **un enseignement primaire gratuit, de qualité et obligatoire** et qu'ils aillent jusqu'au bout de cet enseignement primaire. Nous allons également rendre progressivement l'enseignement secondaire plus accessible. Pour y parvenir, nous nous sommes fixé les objectifs suivants :

- a) Nous allons élargir et améliorer tout un éventail de modes de prise en charge et d'éducation de la petite enfance, destinés aux garçons et aux filles, notamment les plus vulnérables et défavorisés.
- b) Nous allons réduire de moitié le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école primaire qui ne sont pas scolarisés et veiller à ce que neuf de ces enfants sur dix aillent à l'école en 2010, ou suivent des programmes alternatifs leur permettant d'accéder à un enseignement de qualité.

- c) Nous mettrons fin, d'ici 2005, aux inégalités entre filles et garçons dans les écoles primaires et secondaires. Surtout, nous veillerons à ce que les filles aient un accès égal et complet à une éducation de base de qualité. Nous atteindrons d'ici 2015 l'égalité entre garçons et filles en matière d'éducation.
- d) Nous améliorerons tous les aspects de la qualité de l'éducation. Les enfants doivent atteindre des résultats scolaires mesurables et reconnus, notamment dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de la vie quotidiennes.
- e) Nous veillerons à ce que tous les besoins en matière d'enseignement des jeunes soient satisfaits grâce à l'accès à des programmes adaptés d'apprentissage et de travaux pratiques.
- f) Nous veillerons à ce que la proportion des adultes capables de lire et d'écrire ait augmenté de 50 pour cent en 2015, notamment chez les femmes.

### Comment allons-nous faire ?

- 40. Pour atteindre ces buts et objectifs, nous allons appliquer **les mesures et les stratégies** suivantes :
  - (1) Nous développerons et mettrons en application des mesures spéciales pour que les enfants et les adolescents puissent facilement aller à l'école et pour que cela ne coûte pas trop cher à leur famille.



Élèves de l'École Carlos Mariatequi, à Lima au Pérou HOWARD DAVIES

(2) Nous soutiendrons les nouveaux programmes visant à encourager les écoles et les communautés à rechercher plus activement **les enfants qui ont quitté l'école ou qui ont été exclus du système scolaire et de l'enseignement**. Nous voulons que ces programmes accordent une attention particulière aux filles et aux enfants qui travaillent, aux enfants qui ont des besoins spécifiques et aux enfants handicapés. Nous aiderons ces enfants à s'inscrire à l'école, à aller à l'école et à bien travailler. Nous ferons en sorte que les gouvernements, mais aussi les familles, les communautés et les ONG soient impliqués comme partenaires de l'éducation. Des mesures spécifiques seront adoptées pour prévenir et réduire le nombre de cas dans lesquels les enfants quittent l'école notamment pour aller travailler.

(3) Nous réalisons que :

- les services éducatifs doivent être de bonne qualité
- le personnel enseignant doit être bien formé
- l'éducation non formelle et les formes alternatives d'enseignement peuvent être une expérience positive et utile.

Gardant ceci à l'esprit, nous voulons rapprocher les modes d'éducation formelle et non formelle pour que ces deux systèmes coopèrent plus efficacement.

(4) Nous veillerons à ce que tous les programmes d'éducation de base :

- soient accessibles aux enfants handicapés ou ayant des besoins spécifiques en matière d'apprentissage
- intègrent pleinement ces enfants
- répondent à leurs besoins.

(5) Nous souhaitons que **les enfants appartenant à des minorités ou à des groupes autochtones** aient accès à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité avec les autres enfants. Nous essaierons de leur proposer une éducation respectueuse de leur héritage. Nous leur proposerons des perspectives d'éducation qui leur permettent de comprendre et de préserver leur identité culturelle, notamment leur langue et leurs valeurs.

(6) Nous prendrons des mesures spécifiques pour améliorer **la qualité** de l'éducation et nous veillerons à ce que les systèmes éducatifs répondent aux besoins de tous les enfants.

- (7) Nous travaillerons avec les enfants pour qu'ils puissent **étudier dans de bonnes conditions**, dans des lieux où les élèves se sentiront en sécurité, protégés des sévices, de la violence et de la discrimination, où ils seront en bonne santé et encouragés à étudier. Pour cela, les supports éducatifs doivent promouvoir et protéger les droits humains et les valeurs de paix, de tolérance et d'égalité entre hommes et femmes. Nous saisissons l'occasion de la Décennie internationale pour une culture de la paix et de la non-violence pour les enfants du monde (2001-2010) pour renforcer nos efforts dans ce domaine.
- (8) Pour renforcer **la prise en charge de la petite enfance et l'éducation des jeunes enfants**, nous voulons concevoir et soutenir des programmes destinés aux familles, aux tuteurs, aux personnes chargées de s'occuper des enfants et aux communautés.
- (9) Nous proposerons une éducation et une formation aux **adolescents** pour qu'ils puissent ensuite trouver un travail et gagner leur vie.
- (10) Nous développerons et, le cas échéant appliquerons des programmes pour permettre **aux adolescentes enceintes et aux jeunes mamans** de poursuivre leur éducation.
- (11) Nous encouragerons la conception et l'application de programmes destinés aux enfants et y compris aux adolescents, notamment dans les écoles, et qui permettront :
- de prévenir et décourager la consommation **de tabac et d'alcool**
  - de détecter, prévenir et lutter contre l'achat, la vente, le commerce et la consommation **de drogues et de substances qui altèrent les capacités mentales**.
- Pour y parvenir, nous lancerons des campagnes médiatiques centrées sur les effets néfastes de ces substances et sur le risque de dépendance. Nous prendrons également toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les causes réelles et profondes de ces problèmes.
- (12) Nous soutiendrons de nouveaux programmes pour encourager les familles pauvres à trouver des moyens d'inscrire et d'envoyer leurs enfants à l'école. Nous voulons éviter que leurs enfants manquent l'école parce qu'ils doivent **travailler**.
- (13) Nous voulons concevoir et appliquer des programmes pour **mettre fin aux inégalités entre filles et garçons dans l'accès à l'école**. Les stéréotypes et les

Fillettes dans une école informelle pour enfants qui travaillent en Uttar Pradesh, Inde DARIO MITIDIERI



discriminations en fonction du sexe doivent être éliminés des systèmes scolaires, des cours et des livres scolaires, quelle qu'en soit la justification.

- (14) Nous renforcerons le respect, la confiance, la formation et le professionnalisme des **professeurs**, notamment ceux qui s'occupent de la petite enfance. Nous veillerons à ce qu'ils soient suffisamment payés pour leur travail et nous les encouragerons et leur donnerons l'occasion d'améliorer leurs compétences.
- (15) Nous nous assurerons que ceux qui sont responsables de **l'organisation des écoles**, au niveau des communautés et du pays, répondent aux besoins des enfants, qu'ils fassent participer d'autres personnes dans les décisions, et qu'ils rendent compte de la qualité de leur travail.
- (16) Nous répondrons aux besoins éducatifs **des enfants touchés par des crises** en nous assurant qu'ils aient accès à l'éducation pendant et après les crises. Nous appliquerons des programmes éducatifs pour promouvoir la culture de la paix, contribuer à prévenir la violence et les conflits, et encourager la réadaptation des victimes.
- (17) Nous fournirons des possibilités et des installations pour **les loisirs et les activités sportives** dans les écoles et dans les communautés.
- (18) **Les technologies de l'information et de la communication** progressent rapidement. Nous utiliserons ces technologies (y compris l'enseignement ouvert ou l'enseignement à distance) pour fournir un enseignement à un prix abordable, en réduisant les inégalités dans l'accès à l'éducation et en améliorant la qualité.
- (19) Nous chercherons des moyens de réduire l'impact du virus **VIH** et du **SIDA** sur les systèmes éducatifs, sur les écoles, les élèves et l'enseignement.

### 3. Protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence

#### Quels sont les problèmes ?

41. Des centaines de millions d'enfants sont confrontés à la souffrance et à la mort parce qu'ils sont **victimes de la guerre, de la violence, de l'exploitation, de manque de soins, de sévices et de discriminations**. Dans le monde entier, des enfants vivent dans des circonstances particulièrement difficiles, notamment les enfants :

- qui ont été gravement blessés ou handicapés pour le restant de leurs jours dans des conflits armés
- qui ont dû quitter leur maison et aller ailleurs dans leur pays ou ont dû se réfugier dans un autre pays
- qui souffrent des conséquences de catastrophes naturelles ou humaines (notamment l'exposition à des radiations ou à des produits chimiques dangereux)
- qui souffrent parce qu'ils sont enfants de travailleurs migrants ou d'autres groupes socialement défavorisés
- qui sont victimes d'actes de racisme, de discrimination raciale ou d'autres préjugés.

L'achat et la vente d'enfants, le trafic des enfants, l'exploitation physique et sexuelle des enfants, les enlèvements d'enfants et l'exploitation économique des enfants sont la réalité quotidienne d'enfants dans toutes les régions du monde. La violence domestique et la violence sexuelle contre les femmes et les enfants demeure aussi un problème important. Dans plusieurs pays, les sanctions économiques ont eu des répercussions sur les populations, notamment les femmes et les enfants.

#### Qu'est-ce qu'une « sanction » ?

Parfois, un gouvernement ou un groupe de gouvernements essaient de punir un autre pays parce qu'ils ne sont pas d'accord avec ce que ce pays a fait. Un gouvernement peut punir un autre gouvernement en réduisant ou en stoppant ses aides ou en empêchant le commerce de marchandises entre les pays (y compris les produits alimentaires et les médicaments). Ces restrictions sont appelées des sanctions.

42. Dans certains pays, la situation des enfants empire en raison des mesures prises unilatéralement par certains pays, qui sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies. Ces mesures créent des obstacles au commerce international entre les pays, ralentissent le développement économique et social et portent atteinte au bien-être des populations dans les pays touchés, ce qui a des conséquences particulières sur les femmes et les enfants, y compris les adolescents.

### **Que voulons-nous faire pour les résoudre ?**

43. Les enfants ont le droit d'être **protégés** contre toutes les formes de sévices, de manque de soins, d'exploitation et de violence. Toutes les sociétés doivent mettre fin à toutes les formes de violence contre les enfants. Nous promettons donc de :
- a) protéger tous les enfants contre toutes les formes de sévices, de négligence, d'exploitation et de violence
  - b) protéger les enfants des conséquences de la guerre, et nous assurer que chacun respecte les lois internationales qui protègent les personnes en temps de guerre
  - c) protéger les enfants contre toutes les formes de sévices sexuels, y compris la pédophilie, l'achat et la vente d'enfants ou l'enlèvement d'enfants
  - d) prendre les mesures rapides et efficaces nécessaires pour mettre fin aux formes les plus graves du travail des enfants telles que définies par la Convention n.182 de l'Organisation Internationale du Travail. Nous voulons développer et mettre en pratique des moyens nouveaux d'éliminer les formes du travail des enfants qui sont inacceptables au regard des accords internationaux
  - e) améliorer la situation de millions d'enfants qui vivent dans des situations très difficiles.

Lorsque nous parlons des « formes les plus graves » du travail des enfants, nous utilisons la définition de l'Organisation internationale du travail que l'on appelle aussi l'OIT.

Les « formes les plus graves » du travail des enfants sont les suivantes :

- Toutes les formes d'esclavage. Ceci fait notamment référence aux enfants soldats et aux enfants qui sont achetés, vendus ou négociés.
- L'exploitation sexuelle des enfants signifie notamment les enfants utilisés pour la pornographie ou la prostitution.
- Les enfants utilisés pour l'achat, la vente ou la production de drogues illégales.
- Les enfants qui exercent des travaux qui peuvent mettre en danger leur santé, leur sécurité ou leur moral.

### Comment allons-nous faire ?

44. Pour atteindre ces objectifs, nous allons appliquer **les mesures et stratégies** suivantes :

#### Protection générale

- (1) Nous mettrons en place des systèmes pour nous assurer que tous les enfants soient **enregistrés officiellement** au moment de leur naissance ou peu de temps après, pour garantir que chaque enfant voit respecté son droit à un nom et à une nationalité, comme prévu par les lois nationales et internationales.
- (2) Nous encouragerons tous les pays à adopter et à renforcer la mise en œuvre **des lois, des mesures et des programmes** d'action pour protéger les enfants contre toutes les formes de violence, de manque de soins, de sévices et d'exploitation. Ceci doit permettre de protéger les enfants à la maison, à l'école, dans les autres institutions, dans le travail et dans le voisinage.
- (3) Nous prendrons des mesures spécifiques pour mettre fin à **la discrimination** dont les enfants sont victimes du fait de leur race, de la couleur de leur peau, de leur sexe, de leur langue, de leur religion, de leurs opinions politiques ou

autres, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leurs biens, de leur handicap, de leur naissance ou de tout autre statut. Nous veillerons à ce que tous les enfants aient un accès égal à l'éducation, à la santé et aux services sociaux de base.

- (4) Les personnes qui commettent **des crimes contre les enfants** ne pourront pas échapper à la justice, et les condamnations prononcées contre eux pour ces crimes seront rendues publiques.
- (5) Nous prendrons des mesures pour éviter et prévenir toutes les actions unilatérales des pays, lorsque ces actions sont contraires au **droit international** et à **la Charte des Nations Unies** et ralentissent le développement économique et social des populations des pays concernés. Nous sommes particulièrement préoccupés par toutes les activités qui font obstacle au bien-être et à l'exercice des droits humains des enfants et des femmes. Ceci inclut notamment le droit de toute personne à accéder à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et son droit à la nourriture, aux soins médicaux et aux services sociaux nécessaires. Nous veillerons à ce que la nourriture et les médicaments ne soient pas utilisés comme un moyen d'exercer des pressions politiques.
- (6) Nous dirons clairement que le fait de ne pas protéger les enfants contre la violence, les sévices ou l'exploitation est **contraire à la loi** et a de **très graves conséquences**.
- (7) Nous encouragerons les mesures préventives de soutien et d'aide aux enfants qui ont **des problèmes avec la justice**. Nous encouragerons également la mise en place de systèmes judiciaires spécifiquement destinés aux enfants, en gardant à l'esprit que les délinquants doivent réparer le dommage qu'ils ont fait subir à leur victime. Ces systèmes judiciaires doivent pleinement protéger les droits des enfants et avoir des personnes spécialement formées pour aider les enfants à revenir à une vie normale.
- (8) Nous protégerons les enfants contre **la torture et les autres traitements cruels, inhumains ou dégradants**. Nous lancerons un appel aux gouvernements de tous les pays, notamment des pays qui n'ont pas encore cessé d'appliquer la peine de mort, pour qu'ils tiennent les promesses qu'ils ont faites dans les différents chapitres des documents de protection des droits de l'homme, notamment les articles 37 et 40 de la Convention relative aux droits de l'enfant et les articles 6 et 14 du Pacte International sur les droits civils et politiques.

- (9) Nous mettrons fin à toutes **les pratiques** et à tous **les comportements traditionnels ou coutumiers néfastes** qui portent atteinte aux droits des enfants et des femmes. Par exemple, le mariage à un très jeune âge, le mariage forcé ou les mutilations génitales.
- (10) Nous rechercherons des moyens d'offrir une protection spécifique aux **enfants qui n'ont pas de parents ou de membres de leur famille** pour s'occuper d'eux.
- (11) Concernant les enfants :
- qui vivent dans des situations sociales défavorisées et
  - qui sont en situation de risque, notamment :
    - les enfants orphelins
    - les enfants abandonnés
    - les enfants de travailleurs migrants
    - les enfants qui travaillent ou les enfants des rues
    - les enfants qui vivent dans une extrême pauvreté
- nous prendrons les mesures nécessaires pour :
- prévenir ces situations
  - protéger ces enfants
  - aider ces enfants à surmonter leurs expériences
  - aider ces enfants à revenir à une vie normale dans la société
  - veiller à ce que ces enfants aient accès à l'éducation, aux soins de santé et aux services sociaux.
- (12) Nous protégerons les enfants contre les pratiques illégales d'**adoption** ou de **placement**, qui conduisent à l'exploitation ou ne sont pas fondées sur l'intérêt supérieur de l'enfant.
- (13) Nous traiterons des d'**enlèvements internationaux d'enfants** par l'un de leurs parents.
- (14) Nous combattons et prendrons des mesures pour prévenir l'utilisation des enfants, y compris des adolescents, dans des activités illégales de production, de vente et d'achat de **drogues et autres substances qui altèrent les facultés mentales**.

- (15) Nous soutiendrons des programmes visant à mettre fin à l'utilisation des enfants pour l'achat, la vente et le commerce de drogues et autres substances qui altèrent les facultés mentales.
- (16) Nous proposerons des traitements aux enfants, y compris aux adolescents dépendants des drogues, d'autres substances altérant les facultés mentales, de substances inhalées ou de l'alcool, et nous les aiderons à se libérer de cette dépendance.
- (17) En application du droit international et du droit humanitaire, nous fournirons protection et assistance aux réfugiés et aux personnes qui ont été chassées de chez elles, la majorité de ces personnes étant des femmes et des enfants.
- (18) Nous nous assurerons que les enfants victimes de catastrophes naturelles (par exemple d'inondations ou de tremblements de terre) reçoivent une aide rapide et efficace grâce à une meilleure planification et une meilleure préparation aux situations d'urgence. Ils recevront toute l'aide nécessaire pour leur permettre de revenir le plus rapidement possible à une vie normale.
- (19) Nous soutiendrons les activités qui visent à protéger les enfants contre les sites Internet violents ou néfastes, et les programmes informatiques ou



Enfants à Pyny, au Myanmar –  
le garçon à la chemise déchirée  
cherche de la nourriture dans  
les ordures DEAN CHAPMAN

**les jeux** qui portent atteinte au développement mental de l'enfant. Nous prendrons en compte les responsabilités de la famille, des parents, les tuteurs et des personnes chargées de s'occuper des enfants.

### Protection contre les répercussions des conflits armés

(20) Nous déploierons plus d'efforts pour protéger **les enfants frappés par la guerre**. Nous prendrons les mesures nécessaires pour protéger les enfants qui vivent dans des zones occupées par un autre pays.

(21) Nous veillerons à ce que les questions relatives aux droits et à la protection des enfants soient :

- pris en compte de manière adéquate dans **les processus de construction de la paix** et dans **les accords de paix** qui en découlent
- pris en compte, lorsque ceci est nécessaire, dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et dans les programmes de construction de la paix. Autant que c'est possible, les enfants seront impliqués dans ces processus.

(22) Nous mettrons fin aux activités contraires au droit international de **recrutement** et à **l'utilisation d'enfants soldats dans les guerres**. Nous veillerons à ce que les enfants soient conduits hors des zones de combat, que les armes leur soient retirées, nous prendrons les mesures nécessaires pour qu'ils puissent se remettre de cette expérience sur le plan physique et moral, puis nous les aiderons à se réintégrer dans la société.

(23) Les personnes qui commettent les actes énumérés ci-dessous ne pourront plus **échapper à la justice** :

- les crimes commis contre des personnes en raison de leur race ou de leur religion
- les crimes contre l'humanité
- les crimes de guerre.

Lorsque ceci est possible, nous ne permettrons pas que ces crimes soient pardonnés, même lorsque d'autres crimes sont pardonnés pour permettre un nouveau départ. Lorsque nous rechercherons la vérité et que nous rendrons la justice après une guerre, nous veillerons à ce que les sévices graves infligés à des enfants soient traités et que les procédures prennent en compte les enfants.

- (24) **Le terrorisme** porte atteinte au développement et au bien-être des enfants. Nous prendrons des mesures pratiques pour lutter contre le terrorisme.
- (25) Toutes les personnes impliquées dans **les opérations de maintien de la paix**, qu'il s'agisse de civils, de militaires ou des forces de polices, recevront une formation sur :
- les droits des enfants
  - la protection des enfants
  - le droit international humanitaire.
- (26) Nous réduirons le commerce illégal **des petites armes et des armes légères**. Nous protégerons les enfants contre **les mines antipersonnel, les bombes et les obus non désamorçés et autres déchets de guerre**. Pendant et après la guerre, nous proposerons une aide aux enfants victimes.
- (27) Nous sommes déterminés à renforcer la coopération internationale, notamment le partage de la charge financière, la coordination et **l'aide humanitaire** aux pays qui accueillent les personnes qui ont été forcées de quitter leur pays d'origine. Nous aiderons aussi toutes les personnes qui ont été forcées de quitter leur maison ou leur pays, y compris les enfants et leurs familles, à retourner chez eux dans la sécurité et la dignité. Nous les aiderons à progressivement se réintégrer dans la société.
- (28) Grâce à la coopération internationale nécessaire, nous concevrons et mettrons en œuvre des mesures et des programmes en faveur de la protection et du bien-être des enfants qui ont été forcés de quitter leur pays et **des enfants qui cherchent une protection dans un autre pays**. Nous fournirons des services sociaux de base à ces enfants, notamment l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la nourriture.
- (29) Nous donnerons la priorité aux programmes qui visent à aider les enfants et leurs familles à **se retrouver** et à **se rejoindre**. Nous continuerons d'assurer une surveillance des soins apportés aux enfants qui sont seuls et/ou qui ont été séparés de leur famille au moment où ils ont quitté leur maison ou leur pays.
- (30) Nous examinerons de près quels sont les effets des **sanctions** sur les enfants. Nous prendrons les mesures urgentes nécessaires pour éviter les effets néfastes des sanctions sur les femmes et les enfants. Toutes nos actions seront conformes au droit international.



**Garçon victime de la polio dans sa  
petite enfance à Kinshasa, RDC**  
TIM HETHERINGTON/NETWORK PHOTOGRAPHERS

- (31) Nous prendrons les mesures nécessaires pour que les enfants ne soient pas pris comme **otages**.
- (32) **Les filles** sont particulièrement vulnérables dans les conflits armés et ont des besoins spécifiques. Nous prendrons les mesures nécessaires pour protéger et pour nous occuper des filles affectées par des conflits armés.

### Lutte contre le travail des enfants

- (33) Il est important d'agir vite et de prendre des mesures efficaces pour interdire et mettre fin le plus rapidement possible aux **formes les plus dangereuses** du travail des enfants. Nous ferons ce qui est nécessaire pour aider les enfants à se remettre de l'expérience de ces formes de travail et à se réinsérer dans la société. Ceci peut être fait notamment en fournissant à ces enfants un accès à une éducation de base gratuite et, lorsque c'est possible, à une formation professionnelle pour leur permettre de trouver un travail.
- (34) Les pays s'engagent à **coopérer** pour mettre fin aux formes les plus graves du travail des enfants. Nous nous engageons à nous entraider grâce à l'aide des pays riches aux pays les moins développés, y compris l'aide au développement économique et social, à l'éducation universelle et grâce aux programmes de lutte contre la pauvreté.
- (35) Nous lancerons et mettrons en pratique des programmes pour protéger les enfants contre :
- l'exploitation économique
  - les travaux dangereux
  - les travaux qui empêchent les enfants d'aller à l'école
  - les travaux qui portent atteinte à la santé des enfants ou à leur développement physique, mental, spirituel, moral et social.
- (36) Nous protégerons les enfants contre toutes les formes d'exploitation économique en **renforçant les partenariats nationaux et la coopération internationale** et nous améliorerons les conditions de travail des enfants, notamment :
- en renforçant l'éducation de base gratuite et la formation professionnelle des enfants qui travaillent
  - en permettant aux enfants qui travaillent de retourner dans le système éducatif par tous les moyens possibles

- en soutenant les politiques économiques et sociales qui visent à éliminer la pauvreté et à donner aux familles, notamment aux femmes un emploi et des moyens de gagner leur vie.
- (37) Lorsque les pays en voie de développement demandent de l'aide, **nous travaillerons ensemble** pour les aider à s'attaquer au problème du travail des enfants et à ses causes, notamment en les aidant à trouver des moyens de lutter contre la pauvreté. Nous n'essaierons pas de protéger nos économies ou notre commerce en établissant un lien entre la manière dont les travailleurs sont traités dans d'autres pays et la possibilité donnée à ces pays de vendre leurs exportations dans nos pays.
- (38) Nous améliorerons **la collecte et l'analyse des données** sur le travail des enfants.
- (39) Toutes les mesures que nous prenons relatives au travail des enfants doivent être **intégrées** dans nos efforts en faveur du développement et contre la pauvreté, en particulier dans nos politiques et nos programmes concernant la santé, l'éducation, l'emploi et la protection sociale.

#### Élimination du trafic et de l'exploitation sexuelle des enfants

- (40) Nous prendrons **des mesures urgentes**, au niveau national et mondial, pour mettre fin à la vente d'enfants ou de leurs organes, à l'exploitation sexuelle et aux sévices, notamment l'utilisation des enfants dans la pornographie, la prostitution et la pédophilie. Nous lutterons contre les marchés qui proposent ce genre d'activités.
- (41) Nous veillerons à ce que les personnes aient **conscience** du caractère néfaste et illégal de l'exploitation sexuelle et des sévices infligés aux enfants réalisés aussi au moyen de l'Internet, l'achat, la vente et le négoce d'enfants.
- (42) Nous impliquerons **les entreprises et les commerces**, notamment le secteur du tourisme et **des media**, dans une campagne contre le commerce et l'exploitation sexuelle des enfants.
- (43) Nous voulons comprendre **les raisons réelles** pour lesquelles les enfants sont achetés, vendus, négociés ou sont victimes d'exploitation sexuelle.
- (44) Nous veillerons à **la protection** et à **la sécurité** des victimes de l'exploitation sexuelle et du commerce des êtres humains. Nous proposerons des services pour aider ces personnes à surmonter leur expérience et à se réintégrer dans la société.

(45) Nous prendrons les mesures adéquates nécessaires, à tous les niveaux, pour **pénaliser et réprimer effectivement** toutes les formes d'exploitation sexuelle ou de sévices sexuels infligés aux enfants, notamment :

- l'exploitation ou les sévices infligés au sein de la famille ou à des fins commerciales
- la prostitution des enfants
- la pédophilie
- la pornographie impliquant des enfants
- le tourisme sexuel impliquant des enfants
- l'achat et la vente d'enfants
- la vente d'enfants ou de leurs organes
- le travail forcé des enfants, et
- toutes les autres formes d'exploitation.

Nous y parviendrons en utilisant tous les instruments internationaux pertinents et nous veillerons à ce que lorsque les systèmes de justice pénale ont à faire à des enfants victimes de ces actes, l'intérêt supérieur de l'enfant soit une priorité.

(46) **Nous collecterons des informations** sur le commerce des enfants dans plusieurs pays et nous échangerons cette information avec les autres pays, les autres régions et au niveau mondial. Nous renforcerons les capacités des policiers qui se trouvent aux frontières et des systèmes judiciaires à mettre fin au commerce des enfants. Nous leur fournirons une formation ou renforcerons leur formation pour qu'ils apprennent à respecter la dignité, les droits humains et les libertés de toutes les victimes de ces trafics, notamment les femmes et les enfants.

(47) Nous prendrons les mesures nécessaires, notamment en renforçant la coopération entre les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises et les organisations non-gouvernementales, pour empêcher les criminels d'utiliser les nouvelles technologies comme **l'Internet** pour vendre des enfants ou pour faire participer des enfants à la prostitution, au tourisme sexuel, à la pédophilie, à la pornographie et aux autres formes de sévices et d'actes de violence à l'encontre des enfants et des adolescents.

## 4. Lutter contre le VIH/SIDA

45. L'épidémie de VIH/SIDA a des conséquences très graves pour les enfants et pour ceux qui s'occupent d'eux.

### Quels sont les problèmes ?

- 13 millions d'enfants sont devenus orphelins à cause du SIDA.
- Chaque année, près de 600.000 bébés sont accidentellement contaminés par transmission de la maladie de la mère à l'enfant.
- Des millions de jeunes contaminés par le virus VIH souffrent de discriminations en raison de la maladie, et n'ont pas accès aux conseils, aux soins et au soutien dont ils ont besoin.

### Que voulons-nous faire pour les résoudre ?

46. Pour combattre les effets terribles du VIH/SIDA sur les enfants, nous prendrons des mesures urgentes et énergiques, comme nous en avons convenu lors de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA. Nous nous fixons **les buts et objectifs principaux** suivants :

- a) D'ici 2003, nous fixerons **des objectifs nationaux** qui pourront être atteints conformément à un calendrier précis qui nous aidera à tenir les promesses internationales suivantes :
  - Réduire le rythme auquel les jeunes de 15 à 24 ans sont contaminés par le virus VIH
    - d'au moins un quart dans les pays les plus touchés d'ici 2005
    - d'un quart dans le monde entier en 2010.
  - Renforcer nos efforts pour atteindre ces objectifs.
  - Remettre en cause les stéréotypes, les comportements et les inégalités entre hommes et femmes face au VIH/SIDA.
  - Encourager les hommes et les garçons à s'impliquer plus activement pour atteindre ces objectifs.

- b) D'ici 2005, nous réduirons de 20 pour cent le nombre des très jeunes enfants contaminés par le virus VIH.

D'ici 2010, nous réduirons de 50 pour cent le nombre de très jeunes enfants contaminés par le virus VIH. Pour y parvenir,

- nous veillerons à ce que 80 pour cent des femmes enceintes qui reçoivent des soins de médecine pendant leur grossesse obtiennent des informations, des conseils et des services concernant le VIH/SIDA
  - nous renforcerons l'accès des femmes contaminées par le virus VIH et des bébés à des traitements efficaces pour éviter la transmission du virus VIH de la mère à son enfant
  - nous veillerons à ce que les femmes contaminées par le virus VIH obtiennent l'aide dont elles ont besoin, notamment un service de conseil confidentiel, des tests de dépistage, des traitements et l'accès aux médicaments et aux thérapies nécessaires pour protéger leurs enfants et leurs bébés. Il est également important que ces femmes accèdent aux soins sur une base régulière.
- c) D'ici 2003, nous concevrons **les politiques nationales** et d'ici 2005 nous appliquerons ces politiques pour que les gouvernements, les familles et les



**Le Groupe de jeunes Basuku (en Ouganda) monte des représentations de théâtre, de chant et de poésie à propos du VIH/SIDA et d'autres problèmes de santé sexuelle**

TIM HETHERINGTON/NETWORK PHOTOGRAPHERS

communautés puissent apporter les soins et le soutien nécessaires aux enfants qui ont perdu leurs parents à cause du VIH/SIDA, et aux garçons et aux filles contaminés par le virus. Pour y parvenir,

- nous fournirons des conseils et un soutien social et psychologique
- nous veillerons à ce que ces enfants aillent à l'école, qu'ils aient un toit, une alimentation équilibrée, des soins de santé et des services sociaux au même titre que les autres enfants
- nous veillerons à ce que ces enfants soient protégés contre toutes les formes de sévices, de violence, d'exploitation, de discrimination et de trafic et qu'ils ne soient pas privés des biens dont ils ont hérité de leurs parents ou des membres de leur famille décédés.

### Comment allons-nous le faire ?

47. Pour atteindre ces objectifs, nous appliquerons **les stratégies** et adopterons **les actions** suivantes :

- (1) D'ici 2003, nous veillerons à ce que **des plans nationaux et financiers de lutte contre le VIH/SIDA** aient été mis en place et soient appliqués dans les différents secteurs. Ces plans devront :
- traiter du problème d'une manière réaliste et honnête
  - lutter contre les images négatives et les préjugés
  - combattre le silence et le désaveu
  - traiter des aspects du problème relatifs au sexe et à l'âge des personnes
  - éliminer toute discrimination et marginalisation
  - créer des partenariats avec la société civile, les entreprises, les personnes contaminées par le VIH/SIDA, les groupes vulnérables ou présentant un risque (notamment les femmes et les jeunes)
  - être financés dans la mesure du possible par les budgets nationaux, ce qui ne devra pas exclure d'autres sources de financement, notamment l'aide des pays plus riches
  - promouvoir et protéger pleinement les droits humains et les libertés fondamentales, notamment le droit au plus haut degré possible de santé physique et mentale

- prendre en compte la question de l'égalité entre hommes et femmes
  - traiter des questions relatives au risque, à la vulnérabilité, la prévention, les soins, les traitements, les soutiens et la réduction de l'impact du problème du VIH/SIDA
  - renforcer la capacité des systèmes de santé, des systèmes scolaires et des systèmes judiciaires à jouer leur rôle.
- (2) D'ici 2005, en pleine coopération avec les jeunes, les parents, les familles, les éducateurs et les personnels de santé, nous veillerons à ce qu'au moins 90 pour cent, et 95 pour cent en 2010 des jeunes hommes et femmes entre 15 et 24 ans aient accès :
- à l'**information** et à l'**éducation**, y compris l'éducation par les pairs et l'éducation spécifiquement destinée aux jeunes, et
  - aux **services** qui leur permettront de développer un style de vie qui réduira leur risque d'être contaminés par le virus VIH.
- (3) D'ici 2005, nous aurons mis en place et progressé dans l'application de stratégies globales de soins pour :
- nous assurer que les soins apportés par les familles et les communautés et les services de santé soient capables de mieux suivre les traitements des personnes contaminées par le virus VIH ou malades du SIDA, y compris les enfants. Ils auront ainsi la capacité d'apporter un meilleur soutien aux individus, aux ménages, aux familles et aux communautés frappées par le VIH/SIDA.

Nous améliorerons

- les capacités et les conditions de travail des personnels de santé
  - l'efficacité des systèmes d'approvisionnement, des plans financiers et des mesures pour que les personnes aient accès à des médicaments à un prix abordable, et à une variété de traitements, de technologies, et de soins médicaux de qualité pour lutter contre la douleur et améliorer la santé mentale.
- (4) D'ici 2005, nous aurons pris des mesures pour nous assurer que **les femmes et les adolescentes** aient plus des moyens de se protéger contre le risque d'être contaminées par le virus VIH. Pour y parvenir,

Des enfants de Phnom Pen, au Cambodge, reçoivent des informations, de la documentation et des conseils relatifs aux questions de santé sexuelle DAN WHITE



- nous proposerons des soins et des services de santé, y compris de santé sexuelle et reproductive
  - nous proposerons des formations pour réduire le risque de contamination et pour encourager l'égalité entre hommes et femmes tout en prenant en compte les questions sensibles sur le plan culturel et de la relation entre homme et femme.
- (5) D'ici 2003, nous concevrons et appliquerons des plans, des mesures et des programmes qui reconnaissent l'importance de **la famille** pour réduire les causes de vulnérabilité, puisque la famille peut éduquer et guider les enfants en prenant en compte les facteurs culturels, religieux et éthiques.

Ces plans, politiques et programmes permettront de réduire la vulnérabilité des enfants et des jeunes,

- en donnant aux garçons et aux filles un accès à l'enseignement primaire et secondaire (y compris l'information des adolescents concernant le VIH/SIDA)
- en garantissant, notamment aux jeunes filles, un environnement sûr
- en fournissant une information de qualité destinée aux jeunes, ainsi qu'une éducation et des conseils en matière de santé sexuelle
- en renforçant les programmes en matière de santé sexuelle et reproductive
- en impliquant, lorsque c'est possible, les familles et les jeunes dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes de prévention et de traitement du VIH/SIDA.

- (6) Les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays, notamment les femmes et les enfants, et les autres personnes frappées par **la guerre, les urgences humanitaires et les catastrophes naturelles** présentent plus de risques d'être contaminés par le VIH que les autres. D'ici 2003, nous concevrons et lancerons la mise en œuvre des plans nationaux qui permettront d'inclure la sensibilisation, la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA dans les programmes et les activités appliquées pour faire face aux situations d'urgence. Nous prendrons également en compte le VIH/SIDA dans les programmes d'aide internationale.
- (7) Nous veillerons à ce que **les orphelins et les enfants vulnérables** du fait du VIH/SIDA voient leurs droits humains pleinement respectés au même titre que les autres enfants et qu'ils ne soient pas victimes de discriminations. Nous encouragerons les efforts efficaces et visibles visant à mettre fin aux préjugés dont souffrent ces enfants.
- (8) Lorsque certains pays en développement augmentent les sommes qu'ils consacrent à la lutte contre le VIH/SIDA, nous encouragerons la communauté internationale à apporter son aide et son soutien en proposant **une aide supplémentaire au développement**. Cette aide sera spécialement centrée sur :
- les pays les plus durement frappés par le VIH/SIDA, notamment les pays d'Afrique sub-saharienne et des Caraïbes
  - les pays qui connaissent un fort risque de développement de l'épidémie
  - les autres régions dans lesquelles les ressources consacrées à la lutte contre le VIH/SIDA sont très limitées.

## C. Mobilisation des ressources

48. Les **buts** que nous nous sommes fixés :

- promouvoir une bonne hygiène de vie, notamment avec une alimentation saine et le contrôle des maladies infectieuses
- fournir une éducation de qualité
- protéger les enfants contre les sévices, l'exploitation, la violence, et les conflits armés
- combattre le VIH/SIDA

sont tous possibles à atteindre et ne sont pas trop chers pour la communauté mondiale.

49. Il revient avant tout à chaque pays de s'assurer que **les promesses de ce Plan d'action sont tenues**. Chaque pays doit créer un environnement qui permette de promouvoir et de protéger les droits et le bien-être de chaque enfant. Pour y parvenir, des ressources nouvelles et supplémentaires sont nécessaires au niveau national et international.

50. Nous avons **tout** intérêt à miser à moyen et long terme sur les enfants. En faisant cela, et en respectant les droits des enfants, nous pourrions créer une société juste, une économie forte et un monde sans pauvreté.

51. Nous aurons besoin de beaucoup plus d'argent, de matériel et de personnes, aux niveaux national et international, pour que ces promesses soient tenues. Au niveau mondial, les pays du Nord devront travailler avec les pays du Sud, et les pays du Sud devront travailler avec d'autres pays du Sud.

52. Nous promettons donc de faire de notre mieux pour appliquer **les mesures** et parvenir aux **objectifs** suivants, afin de mobiliser les ressources nécessaires :

- a) Nous remercions les pays les plus riches qui ont promis de consacrer une partie de leurs revenus à **aider les pays pauvres** (0,7 pour cent du produit intérieur brut) et qui ont tenu cette promesse. Nous demandons à ceux qui ne l'ont pas encore fait de le faire le plus rapidement possible. Nous redoublerons d'efforts pour inverser la tendance au déclin du montant de l'aide accordée aux pays en voie de développement. Nous sommes d'accord pour veiller à accorder une aide particulière aux pays les plus pauvres dans lesquels les enfants ont des besoins spécifiques (0,15 pour cent à 0,20 pour cent du produit intérieur brut des pays plus riches pour aider ces pays les plus pauvres).

b) Sans plus attendre, nous lancerons le processus qui permettra aux **pays les plus pauvres qui doivent beaucoup d'argent** de ne pas avoir à rembourser toute leur dette. Nous annulerons toutes les dettes de ces pays envers d'autres pays. En échange, ces pays promettront de mettre fin à la pauvreté et d'utiliser leurs économies (c'est-à-dire les économies faites grâce à l'annulation de leur dette) pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté, notamment les programmes consacrés aux enfants.

c) Nous demandons **des mesures rapides et communes** pour régler le problème des dettes :

- des pays les moins avancés
- des pays en voie de développement à faible revenu
- des pays en voie de développement à revenus intermédiaires.

Nous voulons que les mesures prises soient globales, équitables, qu'elles aient des effets à long terme et qu'elles soient centrées sur le développement. Nous appliquerons des mesures nationales et internationales pour nous assurer que la dette puisse être gérée à long terme. Nous renforcerons la capacité de ces pays à traiter des problèmes relatifs aux enfants. Pour cela, nous prendrons des mesures pour réduire les dettes existantes, notamment en réduisant la dette d'un pays lorsque ce pays consacre de l'argent à des projets visant à répondre aux besoins des enfants.

d) Nous renforcerons et améliorerons **l'accès aux marchés internationaux des produits et des services** en provenance des pays en voie de développement, notamment en :

- réduisant les barrières douanières grâce à des négociations entre les pays
- éliminant les barrières non douanières qui réduisent de manière injustifiée les activités commerciales des pays en voie de développement, selon le système commercial qui s'applique à de nombreux pays.

Les barrières douanières sont des taxes qui s'appliquent sur les biens produits dans un pays lorsque ces biens entrent dans un autre pays. Les barrières douanières protègent les biens produits dans le pays qui les impose, mais augmentent le prix des biens en provenance d'un autre pays.

- e) Nous pensons que **l'augmentation du commerce** est essentielle à la croissance et au développement des pays les moins avancés. Nous travaillerons à renforcer l'accès des pays les moins avancés aux marchés internationaux. Pour y parvenir, nous nous efforcerons de nous rapprocher de l'objectif d'un accès au marché de tous les produits en provenance des pays les moins avancés sans taxes et sans limite.
  - f) Nous consacrerons des ressources nouvelles et importantes au niveau national et mondial au **développement social**, pour réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays. Nous veillerons à ce que les ressources existantes soient utilisées le plus efficacement possible. Les dépenses sociales d'aide à l'enfance seront autant que possible préservées pendant les périodes courtes ou longues de problèmes économiques ou financiers.
  - g) Nous chercherons de nouveaux moyens de collecter plus de fonds privés et publics, notamment en **réduisant** le montant des **dépenses militaires** inutiles, tout en prenant en compte les besoins du pays en termes de sécurité. Ceci concerne notamment la réduction de la production, du commerce et de l'achat des fusils et autres armes.
  - h) Nous changerons la manière dont nous dépensons les budgets nationaux et la manière dont les pays riches aident les pays en voie de développement pour nous assurer que tous les enfants aient accès aux **services sociaux de base**.
53. Nous accorderons une attention particulière aux besoins **des enfants les plus vulnérables** dans les pays en voie de développement, notamment dans les pays les moins avancés et en Afrique sub-saharienne.
54. Nous accorderons **une attention particulière** aux besoins des enfants vivant
- dans les petites îles situées dans des pays en voie de développement
  - dans des pays en voie de développement qui n'ont pas d'accès à la mer
  - dans des pays en voie de développement de transit
  - dans les autres pays en voie de développement
  - dans les pays qui passent d'une économie communiste à une économie de marché.

55. Nous encouragerons **la coopération technique** entre les pays pour partager nos bonnes expériences et les pratiques qui permettent de faire des promesses du Plan d'action une réalité.
56. Pour atteindre nos objectifs et réaliser nos espoirs en faveur des enfants, nous devons créer de **nouveaux partenariats** avec la société civile, les organisations non-gouvernementales et le secteur privé. De nouveaux accords doivent permettre de rassembler des ressources supplémentaires, par des financements à la fois privés et publics.
57. **Les grandes entreprises** doivent toujours respecter les lois des pays dans lesquels elles sont présentes ou dans lesquels elles travaillent. Les grandes entreprises doivent prendre leurs responsabilités pour aider les populations et protéger l'environnement. Elles doivent être encouragées à participer aux efforts visant à atteindre les objectifs de développement social et à contribuer au bien-être des enfants, notamment
- en sensibilisant l'entreprise au rapport entre développement social et croissance économique
  - en adoptant des règles juridiques, économiques et sociales équitables et sûres pour soutenir les initiatives du secteur privé pour atteindre les objectifs fixés



**Garçon travaillant dans le champs de ses parents à Legambo Woreda, en Éthiopie**

TIM HETHERINGTON

- en encourageant les partenariats entre les entreprises, les syndicats et la société civile au niveau national pour nous aider à atteindre nos objectifs.

Nous demandons au secteur privé d'analyser la manière dont ses activités affectent les enfants. Lorsque de nouvelles informations sont collectées ou lorsque des progrès sont réalisés, nous leur demandons de faire en sorte que ces progrès puissent profiter aux enfants, particulièrement aux plus nécessiteux. Ceci concerne notamment les nouveaux développements et les découvertes dans les domaines de la science, de la technologie médicale, de la santé, de l'amélioration des aliments, de la protection de l'environnement, de l'éducation et de la communication.

58. Pour atteindre les objectifs de ce Plan d'action, il est important que les Nations Unies, les agences des Nations Unies, les autres organisations internationales, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et la société civile **coordonnent leurs efforts et travaillent en coopération.**

## D. Activités de suivi et évaluation

59. D'une manière urgente et si possible avant la fin 2003, nous développerons et nous renforcerons des **plans d'action** nationaux et si nécessaire régionaux. Ces plans d'action préciseront les buts et les objectifs clairs et mesurables qui devront être atteints à une date convenue. Ces plans d'action seront basés sur le plan d'action présenté dans ce document, et tiendront compte :

- des législations nationales, des valeurs religieuses et éthiques et des traditions culturelles des populations
- de l'intérêt supérieur de l'enfant, et
- de l'ensemble des droits humains et des libertés fondamentales.

Nous renforcerons notre planification nationale et nous veillerons à la coordination, à la mise en œuvre et au financement. Nous prendrons en compte les objectifs de ce plan d'action

- dans les politiques nationales du gouvernement
- dans les programmes nationaux et locaux de développement
- dans nos plans de lutte contre la pauvreté
- dans notre travail dans différents secteurs
- dans les autres programmes de développement pertinents.

Tout ceci sera fait en coopération avec les acteurs concernés de la société civile, les organisations non gouvernementales travaillant pour et avec les enfants, avec les enfants eux-mêmes en fonction de leur âge et de leur degré de maturité, et avec leurs familles.

60. Nous ferons régulièrement un bilan des progrès réalisés au niveau national et éventuellement au niveau régional et mondial. **Nous évaluerons les progrès réalisés** pour atteindre les objectifs de ce Plan d'action aux niveaux national, régional et mondial. Nous améliorerons nos capacités de collecte et d'analyse de l'information.

Nous examinerons de plus près les inégalités entre les enfants en raison de leur sexe ou de leur âge. Nous soutiendrons tout un éventail de projets de recherche centrés sur les enfants.

Nous chercherons ensemble, au niveau mondial, des moyens d'améliorer nos capacités de collecte des données et de l'information sur les enfants.

Nous renforcerons la capacité des communautés locales à vérifier les progrès réalisés et à participer à l'évaluation et à la planification.

61. Nous examinerons **les progrès réalisés** au niveau national et local sur une base régulière pour pouvoir mieux gérer les problèmes et pour progresser plus vite. Ces bilans seront utilisés au niveau régional pour échanger les bonnes pratiques, pour renforcer les partenariats et accélérer le processus. Ainsi,
- a) nous encourageons tous les pays qui présentent déjà des rapports au Comité des droits de l'enfant, à donner également des informations sur les mesures prises et les résultats obtenus dans la mise en œuvre de ce Plan d'action.

Le Comité de la Convention relative aux droits de l'enfant est un groupe d'experts de l'enfance venus du monde entier. Ces experts se réunissent trois fois par an à Genève pour entendre ce que les gouvernements ont fait pour protéger et promouvoir les droits des enfants. Les experts sont choisis par les gouvernements des pays du monde. Chaque pays qui a adopté la Convention relative aux droits de l'enfant doit présenter régulièrement au Comité des droits de l'enfant un rapport qui permet de vérifier les progrès réalisés pour garantir le respect des droits de l'enfant dans le pays.

- b) nous demandons au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (l'UNICEF), la première organisation du monde œuvrant en faveur des enfants, de poursuivre la préparation et la diffusion **des informations** sur les progrès réalisés pour mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action. Pour cela, nous demandons à l'UNICEF de travailler en étroite coopération avec :
- les gouvernements
  - les Fonds concernés
  - les programmes
  - les agences spécialisées du système des Nations Unies
  - les autres organes des Nations Unies
  - les autres parties prenantes.

Nous demandons que les instances de direction des agences spécialisées fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir la réalisation des objectifs fixés dans ce Plan d'action. Nous leurs demandons de tenir l'Assemblée générale des Nations Unies pleinement informée, à travers le Conseil économique et social et par le biais des cadres et des procédures existantes de compte-rendu, des progrès réalisés et des mesures supplémentaires nécessaires au cours de la prochaine décennie.

- c) Nous demandons au Secrétaire général des Nations Unies d'informer régulièrement l'Assemblée générale **des progrès réalisés** dans la mise en œuvre du Plan d'action.
62. Nous réaffirmons notre promesse de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour construire un monde digne des enfants. Nous poursuivrons notre travail en nous basant sur notre expérience de ces dix dernières années et en nous laissant guider par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. En coopération avec toute une série de partenaires, nous lancerons un mouvement mondial en faveur des enfants qui donnera un élan irrésistible à notre action en faveur du changement. Nous faisons cette promesse que nous sommes déterminés à tenir, car nous savons qu'en faisant des droits de l'enfant, de sa survie, de sa protection et de son développement une priorité, nous défendons l'intérêt supérieur de toute l'humanité, et nous assurons le bien-être de tous les enfants, dans tous les pays du monde.

# Lexique

Quelques mots dans la version à l'usage des jeunes lecteurs du document « Un monde digne des enfants » sont peut être difficiles à comprendre. Ce petit lexique pourra t'aider à comprendre certains de ces mots difficiles.

<b>Abordable</b>	Quelque chose qu'une personne qui a un salaire moyen ou bas peut acheter.
<b>Accès</b>	Pouvoir utiliser ou profiter de quelque chose (par exemple pouvoir aller à l'école ou à l'hôpital).
<b>Adapté</b>	La manière dont quelque chose change – ou est modifiée – pour atteindre plus facilement un but précis.
<b>Adolescents</b>	Jeunes âgés de 10 à 18 ans environ.
<b>Anémie</b>	Mauvais état du sang d'une personne après une maladie (la malaria par exemple), ou bien par manque d'éléments nutritifs dans le corps (fer par exemple)
<b>Application de la loi</b>	Les personnes dont le travail est de s'assurer que tout le monde respecte la loi (par exemple les policiers).
<b>Assainissement</b>	Un moyen efficace et sûr de se débarrasser des déchets pour protéger la santé des personnes.
<b>Assemblée générale</b>	L'un des six principaux organes (ou parties) des Nations Unies, où ont lieu la plupart des discussions entre les gouvernements. Lorsqu'il y a un vote, chaque gouvernement a une voix. Une grande partie du travail de l'Assemblée générale se fait dans six comités plus petits. En plus des réunions régulières, l'Assemblée générale peut organiser des sessions spéciales pour discuter d'une question importante.
<b>Autochtone</b>	Les premiers habitants ou les personnes qui sont nées ou vivent à un endroit. Ces personnes sont aujourd'hui souvent menacées par d'autres personnes qui veulent contrôler leurs terres ou leurs ressources.
<b>Carence</b>	Un manque de quelque chose qui pose un problème.
<b>Comité de la Convention relative aux droits de l'enfant (la CDE)</b>	Un groupe d'experts sur les enfants qui viennent du monde entier et qui se réunissent trois fois par an à Genève pour demander aux gouvernements ce qu'ils ont fait pour protéger et défendre les droits de l'enfant. Ces experts sont élus par les gouvernements des pays.

<b>Commerce équitable</b>	Acheter les produits des pays en voie de développement à un prix « juste » de telle sorte que le fabricant ou cultivateur ordinaire perçoive une somme raisonnable pour ce qu'il a produit.
<b>Communauté internationale (ou mondiale)</b>	Toutes les personnes dans le monde et tous leurs gouvernements.
<b>Contraignant</b>	Quelque chose que tu dois faire, qui est obligatoire, inévitable.
<b>Croissance économique</b>	Une augmentation de la production de toutes sortes de choses (par exemple les voitures, les vêtements, les aliments, les casseroles, l'essence) et de toutes sortes de services (par exemple les banques, les hôpitaux, les magasins, les bars, les hôtels et les taxis).
<b>Démocratie</b>	Un système de gouvernement basé sur des élections libres dans lesquelles tous les adultes choisissent leurs représentants. La démocratie, c'est aussi la liberté d'expression, de religion, d'opinion et l'état de droit.
<b>Développement</b>	Donner aux personnes le pouvoir de décider de leur vie et de faire des choix sur la manière dont ils vivent. Ceci suppose que leurs besoins de base soient satisfaits (par exemple qu'ils aient de la nourriture, de l'argent et un toit). Le mot développement est parfois utilisé de façon plus étroite comme synonyme de la croissance économique.
<b>Développement intellectuel</b>	La croissance de l'esprit et des facultés mentales, le fait de mieux comprendre et analyser les problèmes et les autres.
<b>Développement physique</b>	La croissance du corps humain et de ses différents organes jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge adulte.
<b>Développement social</b>	La manière dont les sociétés changent et deviennent plus complexes pour résoudre les problèmes sociaux dans les domaines par exemple de la santé, de l'éducation, de la pauvreté, de la criminalité ou des sans-abri.
<b>Discrimination</b>	Le traitement inégal des personnes en raison de préférences ou de préjugés sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques, le handicap, etc.

<b>Éliminer</b>	Se débarrasser de.
<b>Entériner/valider</b>	Approuver quelque chose (une loi ou une tradition) soit par des actions ou par des comportements.
<b>Exploitation</b>	Le fait de maltraiter, de profiter de quelqu'un ou de l'utiliser dans un but égoïste. Par exemple faire travailler un enfant pour payer les dettes de ses parents ou lui faire faire des travaux dangereux ou illégaux pour gagner de l'argent.
<b>Exploitation sexuelle</b>	Le fait de maltraiter, d'abuser et/ou de se servir de quelqu'un en le faisant travailler dans le commerce du sexe ou en lui faisant avoir des relations sexuelles illégales ou déplacées.
<b>Faire respecter</b>	Soutenir ou défendre quelque chose par ses actions ou par son comportement (par exemple faire respecter une loi ou une tradition).
<b>Génération</b>	Le groupe de personnes de la population d'un pays qui sont nées plus ou moins à la même période. Vos grands-parents par exemple forment une génération, vos parents une autre, et vous-mêmes en formez une autre encore. Selon les pays, une génération peut couvrir entre 15 et 30 ans.
<b>Genre</b>	La manière dont les cultures et les sociétés perçoivent les différences biologiques entre les hommes et les femmes. Ce que veut dire être un homme ou une femme dans certaines cultures ou sociétés, et de quelle manière ceci a une influence sur ce que les hommes, les femmes, les filles et les garçons doivent faire ou comment ils doivent se comporter.
<b>Handicap</b>	Les problèmes physiques ou mentaux (par exemple le fait d'avoir perdu une jambe ou un bras, d'avoir un membre, un organe ou une fonction qui ne fonctionne pas bien). Mais le handicap, c'est aussi les obstacles que les personnes qui sont confrontées à ces difficultés rencontrent parce que la société ne leur accorde que peu ou pas d'attention et qu'ils sont exclus de la vie sociale ordinaire.
<b>Hygiène</b>	Tout ce que nous faisons pour être propres et rester en bonne santé, par exemple, nous laver les mains.
<b>Instabilité</b>	Lorsqu'un pays souffre d'une situation économique, sociale, militaire ou politique qui rend difficile la poursuite d'une vie normale.

<b>Intégration</b>	Rassembler différents groupes (par exemple les enfants handicapés et ceux qui ne le sont pas, les enfants de différentes races ou groupes ethniques) pour qu'ils soient traités de manière égale ou profitent des mêmes services.
<b>Investissement</b>	Le fait de dépenser de l'argent pour atteindre un résultat plus tard (par exemple investir dans une usine pour fabriquer des voitures ou investir dans la jeunesse pour que les adultes de demain soient en meilleure santé et mieux éduqués).
<b>Iode</b>	Un élément chimique dont on a besoin à très faible dose pour rester en bonne santé. Les personnes privées d'iode peuvent être atteintes d'une vilaine grosseur dans le cou et/ou souffrir de retards mentaux.
<b>Malnutrition</b>	Lorsqu'on ne mange pas suffisamment d'aliments indispensables pour grandir et être en bonne santé (qui apportent des éléments nutritifs comme les protéines, les féculents, les vitamines, les minéraux). La malnutrition peut aussi entraîner un mauvais état de santé qui empêche le corps d'absorber les éléments nutritifs nécessaires.
<b>Mondialisation</b>	La manière dont les changements économiques et sociaux touchent le monde entier à cause de la croissance du commerce international, des changements politiques, de la technologie (ordinateurs et moyens de communications). Pour certains, c'est le résultat de la puissance des grandes compagnies qui opèrent dans différents pays du monde. De plus en plus de pays en voie de développement font maintenant partie du monde économique à cause de la mondialisation.
<b>Mutilation génitale féminine (MGF)</b>	Retirer la partie sensible des organes sexuels d'une fillette ou d'une jeune fille pour des raisons culturelles.
<b>Nations Unies</b>	Cette organisation, créée après la seconde guerre mondiale, est un lieu où tous les pays du monde peuvent discuter des problèmes et des questions qui les intéressent tous. Les Nations Unies jouent un rôle important pour essayer de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Les Nations Unies sont basées à New York et à Genève, mais il y a aussi des bureaux dans six autres pays.
<b>Négociations</b>	Des discussions pour se mettre d'accord ou organiser quelque chose.
<b>Normes</b>	Un instrument de mesure des résultats que l'on veut obtenir d'une certaine action ; le niveau de réussite qui doit être atteint.

### Objectifs de développement du Millénaire (ODM)

Ce sont les huit objectifs que les gouvernements veulent atteindre d'ici 2015.

- Réduire la pauvreté et la faim.
- S'assurer que tout le monde est inscrit à l'école primaire.
- S'assurer que les filles et les garçons sont traités de la même façon et que les femmes sont autonomes.
- Réduire le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans.
- Améliorer la santé des mères.
- Faire en sorte qu'il y ait moins de personnes qui meurent du VIH/SIDA, du paludisme et d'autres maladies.
- Assurer un environnement sain pour les générations futures.
- Travailler tous ensemble pour le développement.

### Organisation non gouvernementale (ONG)

Toute organisation qui ne fait pas partie d'un gouvernement (et qui est ni un commerce ni une entreprise dont le but est de faire des profits), qui a été créée pour aider des personnes qui ont des problèmes (par exemple les personnes pauvres ou handicapées) ou pour protéger quelque chose qui est en danger (par exemple les animaux ou les plantes).

### Organisation Internationale du Travail (OIT)

L'OIT a été créée en 1919 pour promouvoir la justice sociale et améliorer les conditions de travail dans le monde. En 1946, l'OIT est devenue la première agence spécialisée des Nations Unies. Des représentants de 3 groupes différents y prennent les décisions au même titre, ce sont : les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Le travail des enfants est une préoccupation prioritaire de l'OIT.

### OIT – Convention N° 138

Dans cette convention, les États acceptent de tout mettre en oeuvre pour abolir le travail des enfants. Ils ont également décidé de changer l'âge minimum de travail pour les enfants. Les enfants ne pourront commencer à travailler que s'ils ont atteint un niveau de développement physique et mental approprié.

### OIT – Convention N° 182

Le but de cette convention est d'éliminer toutes les pires formes de travail des enfants. La convention donne une définition claire de ce qu'on considère comme pires formes de travail des enfants et explique ce que les gouvernements doivent faire pour empêcher ce type de travail.

- Orphelin** Lorsqu'un des deux parents d'un enfant, ou les deux parents sont morts.
- Participation** Etre impliqué ou jouer un rôle dans quelque chose. Faire entendre sa voix ou être pris au sérieux, généralement quand des décisions sont prises. Cependant, la participation peut aussi être « purement formelle », ce qui veut dire que tu n'es pas pris au sérieux et que l'on te fait participer que pour te faire plaisir ou parce que « ça fait bien ».
- Pauvreté** La fait d'avoir si peu de ressources (par exemple argent ou terres) que l'on ne peut pas satisfaire ses besoins de base (par exemple se nourrir, s'habiller ou se loger) et participer à la vie de la communauté ou de la société.
- Pédophilie** Les adultes qui veulent avoir des relations sexuelles avec des enfants. Les pédophiles sont des adultes attirés sexuellement aux enfants. Ils peuvent essayer d'établir des relations avec des enfants, y compris en les touchant ou en leur montrant des photos à caractère sexuel. C'est une forme d'abus envers les enfants, et c'est interdit par la loi.
- Poliomyélite (ou polio)** Maladie grave causée par un virus et qui souvent entraîne un handicap physique.
- Pollution** Quelque chose qui gâche ou abîme l'environnement/la nature (par exemple les produits chimiques dangereux, les émissions de gaz ou les ordures). Lorsque la pollution atteint l'air, l'eau ou la terre, elle met souvent en danger la santé des personnes et la survie des animaux et des plantes.
- Pornographie infantile** Des images – souvent photos ou vidéos – et/ou des paroles en relation avec les enfants et le sexe, qui servent à exciter ou faire plaisir à un adulte. Elles peuvent se trouver dans des livres, des magazines, des photos, des films, sur l'Internet etc. La pornographie infantile est interdite par la loi et constitue une forme grave d'abus contre les enfants.
- Priorité** La chose la plus importante ou l'une des choses les plus importantes.
- Prise d'otage** Lorsqu'une personne est enlevée de force et utilisée comme moyen de négociation ou de marchandage tout en étant menacée (par exemple, pour obliger le gouvernement à faire quelque chose).
- Prostitution des enfants** Lorsqu'un enfant a ou participe à des relations sexuelles de temps en temps ou régulièrement avec des autres (enfants ou adultes) contre de l'argent, des cadeaux ou toute autre récompense. Les enfants peuvent être forcés à se prostituer par des

personnes extérieures ou bien parce qu'ils n'ont aucun autre moyen de survivre. La prostitution des enfants est interdite par la loi et constitue une forme grave d'abus contre les enfants.

### Réfugiés

Personnes qui sont obligées de quitter leur maison et d'aller dans un autre pays pour échapper à des dangers et/ou des menaces comme la guerre, les catastrophes naturelles, les persécutions politiques, etc.

### Ressources naturelles

Les choses que l'on trouve dans la nature ou autour de nous et que l'on peut utiliser (par exemple le pétrole, le charbon, les poissons, le diamant, l'eau et les arbres).

### Retard de croissance

Lorsqu'une personne est trop petite pour son âge, le plus souvent pour cause de malnutrition.

### Secrétaire général

Le directeur des Nations Unies, élu par tous les gouvernements du monde. C'est aujourd'hui Kofi Annan qui a été élu en 1997 et qui est le septième Secrétaire général des Nations Unies.

### Société civile

Toutes les organisations dans lesquelles des personnes se réunissent pour s'aider les uns les autres, ou pour aider d'autres personnes (par exemple les ONG, les syndicats, les églises ou groupes de prières, les associations caritatives, les groupes de femmes, les mouvements pour la protection de la nature, les groupes communautaires et autres associations). Ce sont toutes les organisations qui ne font pas partie du gouvernement ou du secteur privé ou commercial (les entreprises).

### Sommet du Millénaire des Nations Unies

C'est une réunion qui a eu lieu en septembre 2000, et qui a réuni des chefs d'état des pays membres des Nations Unies. Lors de cette réunion, les gouvernements ont décidé de travailler ensemble pour que les **Objectifs de développement du Millénaire** soient atteints d'ici l'an 2015.

### Stratégies

La manière dont on veut atteindre un but ou un objectif sur lequel on s'est mis d'accord.

### Système judiciaire

Toutes les personnes et les procédures (par exemple les tribunaux, les juges, les avocats et les prisons) que la société crée pour lutter contre les crimes et punir les personnes qui ne respectent pas la loi.

### Tabac

Une plante dont les feuilles sont séchées et préparées pour être ensuite fumées dans des cigarettes, des pipes ou des cigares.

- Technologie** Les processus, par exemple industriels, qui se basent sur des connaissances, par exemple scientifiques, pour résoudre des problèmes ou fabriquer des objets.
- Terrorisme** Actes de violence (par exemple attaques, attentats à la bombe, enlèvements) qui servent à certains groupes de personnes à des fins politiques pour changer de gouvernement.
- Trafic** Le commerce illégal (c'est-à-dire le fait d'acheter ou de vendre) des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le trafic a souvent lieu aux frontières entre plusieurs pays, spécialement entre les pays riches et les pays pauvres.
- UNICEF** Le Fonds des Nations Unies pour les enfants a été créé en 1946 sous le nom de « Fonds d'urgence international des Nations Unies pour les enfants ». C'est la principale organisation des Nations Unies qui s'occupe de la protection, de la survie et du développement des enfants. Elle travaille avec les gouvernements du monde entier pour aider les enfants, par exemple en leur apportant des médicaments, des vaccins, de l'eau, de la nourriture ou en leur permettant d'aller à l'école.
- Vaccination** Protéger les personnes contre les maladies en leur donnant une forme légère mais sans risque de la maladie, qui renforce les défenses du corps.
- VIH/SIDA** Le virus de l'immuno-déficience humaine (VIH) provoque le Syndrome de l'immuno-déficience acquise (SIDA) en attaquant les cellules du corps. En paralysant les systèmes de défense du corps, il crée plusieurs symptômes graves et provoque des maladies qui peuvent entraîner la mort. Le virus VIH se transmet par les relations sexuelles non protégées (sans préservatif) ou par le contact avec du sang lorsque l'on injecte des drogues dans son corps (avec des aiguilles ou des seringues contaminées). Le virus VIH peut également être transmis par une mère à son enfant au moment de la naissance, de l'allaitement ou par des transfusions sanguines.



**En mai 2002, les gouvernements des pays du monde se sont réunis à New York pour adopter un nouveau plan d'action en faveur des enfants du monde entier, à l'occasion de la réunion intitulée « Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée aux enfants ».**

Quelles sont les promesses faites par les gouvernements à l'égard des enfants et des jeunes ?

Quels sont les engagements pris concernant la santé, l'éducation, le VIH/SIDA et la protection des enfants contre les sévices, l'exploitation et la violence ?

Comment les gouvernements entendent-ils réunir les ressources qui leur permettront de tenir leurs promesses ?

Comment les gouvernements entendent-ils s'assurer qu'ils atteignent les objectifs qu'ils se sont fixés ?

Vous trouverez les réponses à ces questions dans cette publication qui contient :

- une présentation du contexte et de l'objet de la réunion de New York
- les déclarations de certains des enfants et des jeunes qui ont participé à la réunion
- une version à l'usage des jeunes lecteurs du principal document approuvé lors de la réunion et intitulé « Un monde digne des enfants ».

Cette publication s'adresse aux enfants et aux jeunes eux-mêmes, aux organisations d'enfants et de jeunes, aux parents, aux enseignants, et aux autres adultes qui travaillent avec des enfants, aux organisations non-gouvernementales et plus généralement à toute personne qui souhaite connaître les engagements pris par les gouvernements en faveur de l'enfance.